



LE BUDGET PRIMITIF 2016

RAPPORT DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

1	BUDGET GÉNÉRAL GRAND POITIERS : 325 M€.....	5
2	LE BUDGET PRINCIPAL : 170 M€.....	8
2.1	LE FONCTIONNEMENT (86,9 M€).....	8
2.1.1	LES PRODUITS (65,1 M€)	9
2.1.1.1	La « Fiscalité nette » évolue de 2,8 % (40,5 M€)	9
2.1.1.2	Subventions et dotations reçues (22,0 M€).....	12
2.1.1.3	Autres recettes (2,6 M€)	13
2.1.2	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT (59,9 M€)	14
2.1.2.1	Personnel net (34,9 M€).....	14
2.1.2.2	Le fonctionnement courant net (10,3 M€)	15
2.1.2.3	Les subventions versées (13,7 M€).....	16
2.1.2.4	Les frais financiers (1,7 M€).....	17
2.1.3	L'EPARGNE BRUTE	17
2.2	L'INVESTISSEMENT (83,0 M€)	18
2.2.1	LES RECETTES PROPRES (7,8 M€)	18
2.2.2	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT (12,5 M€).....	19
2.2.3	FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21
2.2.4	LES BESOINS PREVISIONNELS DE FINANCEMENT.....	22
3	BUDGETS ANNEXES : 155 M€	23
3.1	Les budgets annexes du cycle de l'eau (67,0 M€).....	23
3.1.1	L'eau : 36,6 M€	23
3.1.1.1	FONCTIONNEMENT	23
3.1.1.2	INVESTISSEMENT	25
3.1.2	L'assainissement : 30,4 M€	26
3.1.2.1	FONCTIONNEMENT	26
3.1.2.2	INVESTISSEMENT	27
3.2	Les transports : 48,6 M€.....	29
3.2.1	FONCTIONNEMENT	29
3.2.2	INVESTISSEMENT	31
3.3	Collecte, traitement et valorisation des déchets : 31,8 M€.....	34
3.3.1	FONCTIONNEMENT :	34
3.3.2	INVESTISSEMENT :	36
3.4	Le lotissement : 0,6 M€	38
3.4.1	FONCTIONNEMENT :	38
3.4.2	INVESTISSEMENT	38
3.5	Les locations immobilières : 7,4 M€.....	39

3.5.1	FONCTIONNEMENT	39
3.5.2	INVESTISSEMENT.....	41
3.6	Les Grottes de la Norée : 125 K€.....	42
3.6.1	FONCTIONNEMENT	42
3.6.2	INVESTISSEMENT.....	43
3.7	Le camping de Saint-Benoît (0 K€)	44

PREAMBULE

Les orientations budgétaires débattues lors du conseil communautaire du 11 mars dernier ont situé le contexte général des finances publiques et la situation économique en France. Ce budget s'inscrit dans ce cadre.

Le Budget Primitif 2016 est un budget marqué, comme l'an passé, par une faible croissance économique en France et par une diminution des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales.

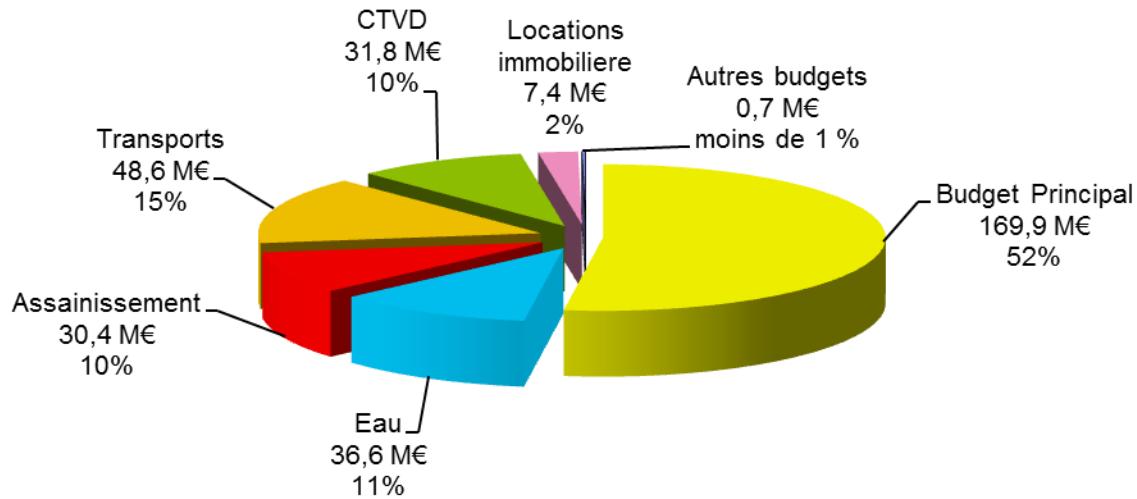
Comme les budgets antérieurs, une reprise anticipée du résultat de l'exercice précédent est intégrée aux différents budgets primitifs 2016 et la comparaison se fait de Budget Primitif 2015 à périmètre constant après intégration du transfert des services communs à Budget Primitif 2016.

Le fait majeur de ce budget 2016 est le passage à une agglomération plus intégrée, servant l'économie, les communes et les citoyens :

- La mutualisation des services qui existait mais était intégrée sur le budget de la Ville de Poitiers est aujourd'hui portée par Grand Poitiers et est clairement ouverte aux communes membres. De fait, la structure des budgets est profondément modifiée notamment pour inclure de façon neutre pour Grand Poitiers la masse salariale de la ville qui constituait déjà ces services communs
- La clôture comptable du budget Camping, cette activité est dorénavant gérée par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire sur le budget Principal.

1 BUDGET GÉNÉRAL GRAND POITIERS : 325 M€

Le budget de la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers consolidé (Budgets annexes compris) s'élève à 325 M€.



Les 7 piliers présentés aux orientations budgétaires 2016 sont confirmés :

- **le non augmentation des taux de fiscalité pour la 6^{ème} année consécutive** : il est rappelé que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères finance le service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères et, tant que ce dernier sera financé pour partie par une participation du budget Principal, une augmentation de taux sera proposée. Il augmente de 1 % en 2016. Il convient de rappeler que ce taux est le plus bas de toutes les TEOM de la future agglomération.
- **des subventions en légère hausse** : Les subventions sont en légère hausse de 0,7 %. Les contingents obligatoires (9,7 M€) progressent de 0,5 % avec une forte baisse sur le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (- 9,1 %). Les subventions versées aux associations progressent de 6,1 %. Elles intègrent de nouvelles subventions, notamment pour tenir compte de l'entrée en ligue A du Stade Poitevin Volley Beach, pour financer des postes de médiateurs dans les quartiers et soutenir l'économie

	Taux 2015	Taux 2016	Variation de taux
Taxe d'habitation	9,83%	9,83%	0,0%
Taxe foncière sur le bâti	0,76%	0,76%	0,0%
Taxe foncière sur le non bâti	3,61%	3,61%	0,0%
Taxe cotisation foncière des entreprises	26,17%	26,17%	0,0%
Taxe versement transport	1,30%	1,30%	0,0%
Taux Enlèvement des Ordures Ménagères - Zone de fréquence élevée	9,49%	9,58%	1,0%
Taux Enlèvement des Ordures Ménagères - Zone de fréquence haute	8,12%	8,20%	1,0%
Taux Enlèvement des Ordures Ménagères - Zone de fréquence normale	6,76%	6,83%	1,0%

- un programme d'investissement préservé accompagnée d'une épargne brute en augmentation globale de 2 % :

L'épargne brute du budget Principal est en diminution sensible. L'épargne brute des budgets annexes Eau et Transport est quant à elle en évolution importante.

Epargne brute	2015	2016	Variation Valeur	%
Principal	5 656 985	5 165 909	-491 076	-9%
Eau	3 131 093	3 556 795	425 702	14%
Assainissement	3 349 924	3 275 574	-74 350	-2%
Transport	3 038 868	3 525 783	486 915	16%
Collecte traitement et valorisation des Déchets	2 128 769	2 109 769	-19 000	-1%
Locations immobilières	487 000	510 002	23 002	5%
	17 792 639	18 143 832	351 193	2%

- un programme d'investissement supérieur à celui de 2015 :

Les programmes d'investissements sont en forte progression. Sur les budgets annexes, ils intègrent des opérations structurantes telles que la création d'une recyclerie ou les premiers aménagements du réseau de transport urbain.

Programme d'investissement	2015	2016	Variation Valeur	%
Principal	10 737 043	12 037 903	1 300 860	12%
Eau	6 039 600	6 505 424	465 824	8%
Assainissement	7 602 200	7 894 535	292 335	4%
Transport	5 291 478	9 645 887	4 354 409	82%
Collecte traitement et valorisation des Déchets	1 599 208	3 169 559	1 570 351	98%
Locations immobilières	1 142 640	1 099 044	-43 596	-4%
	32 412 169	40 352 352	7 940 183	24%

- une légère hausse de l'encours de dette :

Une légère hausse de l'encours de dette qui respecte les ratios d'équilibre et est la conséquence de l'accélération de l'investissement.

Encours	1er janvier 2016	1er janvier 2017	Variation Valeur	%
Principal	49 567 958	51 500 000	1 932 042	3,9%
Eau	24 700 675	25 900 000	1 199 325	4,9%
Assainissement	20 659 778	21 700 000	1 040 222	5,0%
Transport	37 052 318	38 300 000	1 247 682	3,4%
Collecte traitement et valorisation des Déchets	14 931 299	13 300 000	-1 631 299	-10,9%
Locations immobilières	7 579 191	5 500 000	-2 079 191	-27,4%
	154 491 219	156 200 000	1 708 781	1,1%

- une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement courant :

Les dépenses de fonctionnement sont globalement en baisse de 891 K€, soit 2,3 %. Une augmentation sensible est constatée sur le budget Transport pour 66 K€ et le budget Traitement et Valorisation des Déchets du fait d'une forte indexation des marchés.

Epargne brute	2015	2016	Variation Valeur	%
Principal	10 576 852	10 299 701	-277 151	-2,6%
Eau*	3 513 882	3 015 114	-498 768	-14,2%
Assainissement*	3 541 748	3 465 233	-76 515	-2,2%
Transport	460 273	526 739	66 466	14,4%
Collecte traitement et valorisation des Déchets	17 374 260	17 581 395	207 135	1,2%
Locations immobilières	2 797 101	2 484 976	-312 125	-11,2%
	38 264 116	37 373 158	-890 958	-2,3%

* retraité des créances irrécouvrables

- **une politique de ressource humaine qui veille à la maîtrise de la masse salariale**

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, la maîtrise de la masse salariale est indispensable.

Toutefois, la rigueur nécessaire de gestion doit également s'accompagner d'une politique de Ressources Humaines

permettant de développer un service public efficient et répondant aux besoins des usagers.

Epargne brute	2015	2016	Variation	
			Valeur	%
Principal	34 187 284	34 851 233	663 949	1,9%
Eau	5 070 586	5 157 808	87 222	1,7%
Assainissement	5 262 865	5 272 213	9 348	0,2%
Transport	869 645	737 172	-132 473	-15,2%
Collecte traitement et valorisation des Déchets	498 465	455 584	-42 881	-8,6%
Locations immobilières	565 130	758 970	193 840	34,3%
	46 453 975	47 232 980	779 005	1,7%

Les dépenses nettes consacrées au personnel (salaire, formation, association, communication interne...) progressent globalement de 1,7 %. Sur le budget Locations immobilières, 2 postes seront recrutés mais financés par des recettes complémentaires. Sur le budget Transport, cette baisse résulte des ajustements techniques de masse salariale entre le budget Principal et les budgets annexes de Grand Poitiers.

2 LE BUDGET PRINCIPAL : 170 M€

Conformément aux orientations budgétaires, le budget 2016 poursuit l'effort de maîtrise budgétaire et propose un programme d'investissement ambitieux.

Il est caractérisé par :

- Une diminution des dotations de l'état compensée par la progression des recettes fiscales sans modifications des taux
- Un programme d'investissement plus important que celui de l'année passée.

Le programme d'investissement est présenté en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour la durée du mandat par délibérations séparées.

2.1 LE FONCTIONNEMENT (86,9 M€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2015 initial		Budget 2015 après transfert des services communs		Budget 2016		Variation en valeur		Variation en %	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total écritures réelles	69 364 256	75 021 241	78 870 173	84 527 158	80 836 380	86 002 289	1 966 207	1 475 131	2,5%	1,7%
Total écritures d'ordre	6 145 185	488 200	6 145 185	488 200	6 018 025	852 116	-127 160	363 916	-2,1%	74,5%
TOTAUX	75 509 441	75 509 441	85 015 358	85 015 358	86 854 405	86 854 405	1 839 047	1 839 047	2,2%	2,2%

Pour mémoire, les mouvements réels donnent lieu à décaissement de fonds, pas les mouvements d'ordre. Ces derniers sont des écritures comptables qui permettent le basculement des crédits d'une section à une autre. Leur montant net des mouvements d'ordre (dépenses moins recettes) doit être strictement égal à la différence entre recettes réelles et dépenses réelles.

Le tableau, ci-dessus, est strictement comptable avec présentation des dépenses et recettes brutes. Il présente les montants suivants :

- les dépenses réelles d'un montant de 80,8 M€
- les recettes réelles d'un montant de 86,0 M€.

Le tableau ci-dessous présente les montants et les évolutions en net. Cette présentation est plus représentative sur le plan économique de l'évolution du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2015 initial		Budget 2015 après transfert des services communs		Budget 2016		Variation en valeur		Variation en %	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fiscalité nette	24 194 572		39 383 544		40 467 547		1 084 003		2,8%	
Dotations	23 126 939		23 126 939		21 989 151		-1 137 788		-4,9%	
Autres recettes	2 599 429		2 599 429		2 633 770		34 341		1,3%	
PRODUITS EN NET	49 920 940		65 109 912		65 090 468		-19 444		0,0%	
Personnel en net	18 998 312		34 187 284		34 851 233		663 949		1,9%	
Fonctionnement courant net	10 576 852		10 576 852		10 299 701		-277 151		-2,6%	
Subventions	12 977 791		12 977 791		13 062 625		84 834		0,7%	
Frais financiers	1 711 000		1 711 000		1 711 000		0		0,0%	
DEPENSES EN NET	44 263 955		59 452 927		59 924 559		471 632		0,8%	
EPARGNE BRUTE	5 656 985		5 656 985		5 165 909		-491 076		-8,7%	
Total écritures réelles	69 364 256	75 021 241	78 870 173	84 527 158	80 836 380	86 002 289	1 966 207	1 475 131	2,5%	1,7%
Total écritures d'ordre	6 145 185	488 200	6 145 185	488 200	6 018 025	852 116	-127 160	363 916	-2,1%	74,5%
TOTAUX	75 509 441	75 509 441	85 015 358	85 015 358	86 854 405	86 854 405	1 839 047	1 839 047	2,2%	2,2%

Il est intégré dans les montants du « Budget 2015 initial » comme dans le « Budget 2016 », le budget Camping (46 606 € en dépenses et recettes en 2015).

Le « Budget 2015 après transfert des services communs » doit permettre la comparaison avec le « Budget 2016 » en y intégrant les mouvements en valeur 2015 liés à la création d'un service mutualisé :

- augmentation des recettes fiscales en diminuant la fiscalité reversée de 15 188 972 €
- augmentation des dépenses de personnel de 15 188 972 €.

Le budget primitif 2016 présente une diminution de l'épargne brute lui permettant toutefois le remboursement de la dette et le financement des investissements. Elle s'élève à 5,2 M€ contre 5,7 M€ en 2015 (- 0,5 M€).

Cette évolution résulte :

- d'une stabilité des produits principalement due à la croissance des bases fiscales d'une part (1,0 % de la revalorisation forfaitaire, 0,8 % de richesse et augmentation du chiffre d'affaire pour les entreprises soumises à la valeur locative minimum de CFE) soit + 1,1 M€. D'autre part, la baisse des dotations de l'Etat -1,4 M€, amortie par la progression des dotations de péréquation de l'ordre de + 0,4 M€.
- d'une progression des dépenses inférieure à l'inflation prévisionnelle de + 0,8%, soit + 0,5 M€.

2.1.1 LES PRODUITS (65,1 M€)

Les ressources sont constituées essentiellement de la fiscalité locale et des dotations. Elles restent stables.

2.1.1.1 La « Fiscalité nette » évolue de 2,8 % (40,5 M€)

Fiscalités reçues	BP 2015 initial		BP 2015 après transfert des services communs		BP 2016		Variation entre BP	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Fiscalités reçues	44 834 239		44 834 239		45 847 955		2,3%	
Contributions directes		44 834 239		44 834 239		45 787 955		2,1%
Loi SRU		0		0		60 000		
Fiscalité reversée	-20 519 380		-5 330 408		-5 330 408		0,0%	
Attribution de compensation*	12 964 856	516 231	2 967 114	5 707 461	11 037 869	5 707 461	272,0%	0,0%
Dotation de solidarité	8 070 755		8 070 755		0		-100,0%	
Remboursement de fiscalité	120 287		120 287		50 000		-58,4%	
TOTAL	21 155 898	45 350 470	11 158 156	50 541 700	11 087 869	51 555 416	-47,6%	13,7%
TOTAL EN NET	24 194 572		39 383 544		40 467 547		2,8%	

* L'attribution de compensation est une dépense, cependant des communes versent une attribution de compensation dite "négative"

La fiscalité reçue : 45,8 M€

Pour l'année 2016, le produit attendu de la fiscalité pour Grand Poitiers s'élève à 45,8 M€ (+ 2,3 % par rapport au BP 2015). Cette croissance s'explique par

	Vote taux	Fiscalité reçue			
		BP 2015	Structure	BP 2016	Structure
Fiscalité entreprises					
CFE	26,2%	24 647 987	55%	25 059 458	55%
CVAE *		11 639 986	26%	12 271 671	27%
TASCOM	1,13	9 665 329	22%	9 346 887	20%
IFER *		2 721 900	6%	2 814 538	6%
Fiscalité ménages					
TH	620 772	1%		626 362	1%
TF	9,8%	18 874 646	42%	19 392 338	42%
TFNB	0,8%	1 161 626	3%	1 191 305	3%
TOTAL		44 834 239		45 787 955	

*Pas de vote de taux

l'évolution d'une part, des bases de fiscalité directe que le Parlement a voté dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015 (+ 1,0 %), et d'autre part, de l'évolution physique des bases (+ 0,8 %) par rapport au BP 2015 et de l'augmentation du chiffre d'affaire soumis à la Cotisation Foncière des Entreprises minimum (CFE) : + 4,4 %. Le taux de la TASCOM voté en septembre 2015 a augmenté de 3,66 %. Il est passé de 1,09 à 1,13.

- La fiscalité des entreprises : **PAS D'AUGMENTATION DE TAUX DE CFE**

Evolution de la structure des recettes fiscales (en %)	BP 2015		BP 2016		Evolution	
	Valeur	Structure	Valeur	Structure	Valeur	%
Fiscalité entreprises						
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24 647 987	55%	25 059 458	55%	411 471	1,7%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	11 639 986	47%	12 271 671	49%	631 685	5,4%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	9 665 329	39%	9 346 887	37%	-318 442	-3,3%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	2 721 900	11%	2 814 538	11%	92 638	3,4%
	620 772	3%	626 362	2%	5 590	0,9%

La fiscalité payée par les entreprises s'élève à 25,1 M€ en 2016. Elle représente 55 % des recettes fiscales de Grand Poitiers.

La fiscalité des entreprises se répartit comme suit :

- **la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** 12,3 M€
+ 5,4 %. Cette cotisation correspond à l'ancienne part foncière de la TP et est calculée à partir des valeurs locatives cadastrales (comme pour les taxes ménages). Il est tenu compte, dans cette estimation, de la revalorisation forfaitaire des bases de + 1,0 %, d'une croissance physique de + 0,8 % et d'un réajustement par rapport au réalisé 2015 de + 3,6 %.
- **la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** 9,3 M€
- 3,3 %. La CVAE a pour assiette la valeur ajoutée des entreprises. Le taux s'appliquant est de 1,5 % pour l'ensemble du pays, et c'est celui-ci qui définit le montant versé aux collectivités locales. Toutefois, pour les entreprises, le taux est progressif selon le chiffre d'affaires, l'Etat versant le différentiel aux collectivités locales. Le taux est nul pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur au seuil de 500 K€. Techniquement, le cumul de la CFE et de la CVAE correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET). Cette prévision reprend les hypothèses de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP).
- **La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** 2,8 M€
+ 3,4 %. La TASCOM est une taxe qui s'applique aux grandes surfaces (plus de 400 m² de surfaces de vente) et aux établissements faisant partie d'un groupe ayant une surface de vente cumulée supérieure à 4 000 m² (franchises). La taxation est progressive selon le chiffre d'affaires. Les collectivités ont la possibilité de faire varier la TASCOM via la modulation d'un coefficient multiplicateur. Grand Poitiers a augmenté ce coefficient en septembre 2015 (de 1,09 à 1,13).
- **l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER),** 0,6 M€
+ 0,9 %.

L'évolution de ce poste est due à l'augmentation de la richesse, ce qui est la traduction du dynamisme du territoire.

- La fiscalité des ménages : **PAS D'AUGMENTATION DES TAUX**

Evolution de la structure des recettes fiscales (en %)	BP 2015		BP 2016		Evolution	
	Valeur	Structure	Valeur	Structure	Valeur	%
Fiscalité ménages	20 186 252	45%	20 728 497	45%	542 245	2,7%
Taxe d'habitation (TH)	18 874 646	94%	19 392 338	94%	517 692	2,7%
Taxe foncière sur le bâti (TF)	1 161 626	6%	1 191 305	6%	29 679	2,6%
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	149 980	N.S	144 854	N.S	-5 126	-3,4%

La fiscalité des ménages s'élève à 20,7 M€ en 2016. Elle représente 45 % des recettes fiscales de Grand Poitiers. Cette part dans les recettes fiscales reste stable. Cette augmentation est liée aux nouveaux contribuables (+ 0,8 %), et pour le reste au constat de l'évolution des bases sur rôles complémentaires communiqués par les services fiscaux.

La fiscalité reversée (5,3 M€)

La fiscalité reversée aux communes est une dépense fiscale induite par le passage en Taxe Professionnelle Unique (TPU) en 2000. Elle est composée de deux enveloppes : la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation.

Dotation de solidarité communautaire (0 M€)

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est reversée aux communes en fonction de critères économiques et sociaux définis par la loi et appliqués par le Conseil communautaire. L'évolution de cette enveloppe et sa répartition a été figée en 2011. D'un montant global de 8,1 M€ en 2015 (voir tableau ci-dessous), cette enveloppe est intégrée par délibération séparée dans l'Attribution de compensation.

Attribution de Compensation (- 5,3 M€)

Elle était initialement destinée à compenser la perte de recettes fiscales résultant de l'entrée en vigueur de la taxe professionnelle unique - maintenant Contribution Economique Territoriale - au 1^{er} janvier 2000. Elle est répartie en deux types d'attribution de compensation :

- **l'attribution de compensation positive** : c'est une dépense pour Grand Poitiers au profit de la commune membre concernée car le montant des compétences transférées est inférieur à la compensation des pertes fiscales initiales.
- **L'attribution de compensation négative** : c'est une recette pour Grand Poitiers réglée par la commune membre concernée car les compétences transférées sont supérieures au montant des compensations des pertes fiscales initiales.

Deux faits majeurs modifient, cette année, l'attribution de compensation :

- Le premier concerne toutes les communes pour lesquelles les montants de DSC sont intégrés dans l'attribution de

Communes	Attribution de Compensation		Dotation de Solidarité Communautaire c	Attribution de Compensation 2016 d = a + b + c
	2015 a	Mutualisation b		
Béruges	-79 426		46 560	-32 866
Buxerolles	-425 675		410 414	-15 261
Poitiers	9 997 742	-15 188 972	4 918 612	-272 618
ATTRIBUTION DE COMPENSATION NEGATIVE EN 2016				-320 745
Biard	200 682		126 651	327 333
Chasseneuil-du-Poitou	911 118		1 112 650	2 023 768
Croutelle	113 650		26 599	140 249
Fontaine-le-Comte	76 400		167 197	243 597
Ligugé	643 762		96 946	740 708
Migné-Auxances	284 274		307 043	591 317
Mignaloux-Beauvoir	-11 130		160 853	149 723
Montamisé	15 873		129 891	145 764
Saint-Benoit	490 254		387 928	878 182
Vouneuil-sous-Biard	231 101		179 411	410 512
ATTRIBUTION DE COMPENSATION POSITIVE EN 2016				5 651 153
TOTAL	12 448 625	-15 188 972	8 070 755	5 330 408

compensation. Rappelons que la DSC est une enveloppe issue de la richesse fiscale créée sur le territoire de Grand Poitiers avant 2011.

- Le deuxième, la dotation de Poitiers est corrigée du transfert des services communs de la Ville à Grand Poitiers. Cela se traduit par la diminution de son enveloppe d'attribution de compensation de 15,2 M€ ce qui la ramène de + 10 M€ en 2015 à - 5,2 M€ en 2016 avant intégration dans son attribution de compensation de sa propre enveloppe de DSC.

Cette évolution (la forte baisse de l'attribution de compensation à verser aux communes membres) démontre une progression du niveau d'intégration fiscale de Grand Poitiers. Ainsi, le coefficient d'intégration fiscale sera bonifié, et à terme (dans 2 ans), à législation constante, les dotations et le fonds de péréquation des recettes Intercommunales et Communales progressera favorablement.

2.1.1.2 Subventions et dotations reçues (22,0 M€)

Subventions et dotations reçues	BP 2015	BP 2016	Variation entre BP en valeur	%
Dotation générale de fonctionnement	17 949 160	16 506 263	-1 442 897	-8,0%
Dotation de compensation	12 428 610	12 152 088	-276 522	-2,2%
Dotation d'intercommunalité	5 520 550	4 354 175	-1 166 375	-21,1%
Compensations fiscales	5 177 779	5 482 888	305 109	5,9%
Dotation de Compensation Réforme TP	2 859 805	2 859 805	0	0,0%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	1 349 520	1 702 823	353 303	26,2%
Compensations fiscalité ménages	800 000	801 616	1 616	0,2%
Compensations fiscalité entreprises	168 454	118 644	-49 810	-29,6%
Fonds Départemental Taxe Professionnelle	0	0	0	N.S.
TOTAL	23 126 939	21 989 151	-1 137 788	-4,9%

Dotation générale de fonctionnement

La participation des collectivités à la réduction du déficit public dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité est pour 2016 caractérisée par une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) nationale de 3,67 milliards d'euros comme en 2015.

L'impact sur Grand Poitiers : la dotation est constituée de deux parts :

- **la dotation de compensation** : depuis 2012, un écrêtement uniforme et cumulatif de cette dotation, défini par le Comité des Finances Locales, est indexé sur l'évolution de la population, la progression de l'intercommunalité et le soutien à la péréquation. L'écrêtement sera de 2,2 % en 2016. Estimée à 12,4 M€ en 2015, cette dotation diminue de 0,3 M€ en 2016.
- **la dotation d'intercommunalité** : Le montant est estimé à 4,4 M€ en 2016, soit une diminution de 1,2 M€ par rapport à 2015. Cette dotation peut être majorée par l'amélioration du Coefficient d'Intégration Fiscale. Ce dernier mesure le poids relatif des fiscalités et compétences transférées à Grand Poitiers par rapport à l'ensemble des Communes et Grand Poitiers. Il devrait évoluer en 2018 suite au transfert des services communs, et des transferts de compétences en cours qui feront l'objet de délibérations spécifiques.

La baisse totale des dotations reçues (- 1,4 M€) est amortie partiellement par l'augmentation du **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** (+ 0,4 M€).

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La loi de finances 2012 a prévu ce nouveau mécanisme de péréquation. L'objet de ce fonds est de mettre en place **un système de péréquation dite horizontale** consistant à prélever certaines collectivités pour reverser à d'autres, sans passer par le budget de l'Etat. Ce fonds de solidarité était en 2012, de 150 M€ puis de 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 et 1 000 M€ en 2016.

- **sont contributeurs** les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le Potentiel Financier Agrégé (PFIA) par habitant est supérieur à 90 % du PFIA moyen par habitant. Le montant de la contribution d'une collectivité prélevée est fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges. L'indice synthétique en fonction duquel est calculé le prélèvement est composé à 75 % de l'écart relatif de son PFIA par habitant à 0,9 fois le PFIA moyen par habitant, et à 25 % de l'écart relatif de son revenu par habitant au revenu par habitant moyen.
- **sont bénéficiaires** du fond 60 % des ensembles intercommunaux de métropole classés selon un indice synthétique de versement composé de trois critères. L'indice synthétique de versement est composé à 60 % du revenu par habitant, à 20 % du potentiel financier agrégé par habitant et à 20 % de l'effort fiscal agrégé. Le montant de l'attribution d'un territoire intercommunal bénéficiaire est fonction de la valeur de son indice synthétique.

Le prélèvement ou le versement selon le cas, est ensuite à répartir entre l'intercommunalité et les communes membres. Le prévisionnel 2016 est estimé à **1,7 M€** pour Grand Poitiers au regard de la croissance nationale du fonds **soit une augmentation de 353 K€** par rapport à 2015 pour Grand Poitiers.

2.1.1.3 Autres recettes (2,6 M€)

Elles sont composées essentiellement de l'excédent de fonctionnement.

Globalement, les recettes sont stables.

2.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT (59,9 M€)

Globalement les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,5 M€ par rapport au BP 2015, soit + 0,8 % : deux dixièmes de point en dessous de l'inflation prévisionnelle.

2.1.2.1 Personnel net (34,9 M€)

Personnel en net	BP 2015	BP 2016	Variation	
			Valeur	En %
Masse salariale en net	33 076 899	33 775 818	698 919	2,1%
Frais des élus	735 887	735 887	0	0,0%
Fonctionnement courant	342 924	301 822	-41 102	-12,0%
Subventions	31 574	37 706	6 132	19,4%
TOTAL	34 187 284	34 851 233	657 817	1,9%

Rappelons que ce poste prend, dans le cadre de la constitution de services communs un poids budgétaire plus important. En 2015, cette dépense représentait 43 % du total des dépenses, en 2016, elle représente 58 %. En effet, au 19,0 M€ de dépenses nettes de personnel de l'année passée, il convient d'ajouter les 15,2 M€ de services communs Ville remboursés via l'attribution de compensation.

Il est rappelé que la Commission Locale Evaluation des Transferts de Charges a validé le montant total des services communs 25,1 M€. Le montant transféré de la Ville vers Grand Poitiers sont quant à eux de 21,3 M€. La part de dépenses incombant à la Ville de Poitiers est de 15,2 M€ (60 %).

A périmètre équivalent, l'ensemble des dépenses de ressources humaines évolue de 1,9 %, + 0,7 M€.

Ce poste « Masse salariale » représente les salaires pour un montant de 33,8 M€ en net. L'évolution est de 2,1 %.

Elle intègre les mesures catégorielles des cadres d'emploi de catégorie B, l'évolution des carrières, l'augmentation des cotisations patronales (+ 0,15 %) calculé sur un effectif constant et l'évolution du point d'indice (+ 0,6 %) applicable à partir du 1^{er} juillet 2016.

Depuis 2016, les dépenses de fonctionnement courant (formation, communication interne, déplacements...) liées au personnel sont centralisées sur le budget Principal et remboursées par les budgets annexes et la Ville. Un effort de rationalisation a été fait sur ces dépenses courantes.

Les flux de remboursement entre budgets seront simplifiés par la mise en place des services communs dont le coût sera réparti au prorata du temps passé par activité sur chacun des budgets des collectivités.

A la fin du premier semestre, une estimation précise sera faite pour déterminer les nouvelles clés de répartition de ces activités.

2.1.2.2 Le fonctionnement courant net (10,3 M€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2015		Budget 2016		Variation en valeur		Variation en %	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement courant net	10 576 352		10 299 701		-276 651		-2,6%	
Fonctionnement courant	6 101 381	115 642	6 461 963	253 761	360 582	138 119	5,9%	119,4%
Budgets annexes	3 015 770	20 600	2 568 485		-447 285		-14,8%	
Fluides	2 914 489		2 815 118		-99 371		-3,4%	
Produits des services		1 690 046		1 626 199		-63 847		-3,8%
Subventions reçues		329 000		365 905		36 905		11,2%
Dépenses imprévues	700 000		700 000		0		0,0%	

Le fonctionnement courant diminue de 2,6 %.

➤ **Les dépenses de fonctionnement courant** doivent être analysées en net (réduction faite des remboursements des différents utilisateurs). Le transfert des services communs a entraîné un début de centralisation de la gestion de ces dépenses à Grand Poitiers, crédits préalablement gérés par la Ville. Ces services seront remboursés par les utilisateurs. Ce mécanisme explique la progression de ces recettes de fonctionnement.

Ces dépenses nettes passent de 5 986 K€ à 6 209 K€ soit une progression de 222 K€ (+ 3,7 %). Cette évolution correspond essentiellement aux nouveaux crédits d'étude (près de 230 K€) pour un diagnostic territorial d'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal et un accompagnement pour le passage en Communauté Urbaine et la création du nouvel EPCI. Pour cette dernière dépense, sera proposée par une contractualisation, une participation des EPCI concernés.

➤ **Les budgets annexes** : la participation du budget Principal aux budgets annexes diminue de 447 K€ (- 14,7 %). La répartition est la suivante :

- le budget Locations immobilières - 348 K€ diminution suite à une première année en exercice plein du Parc des expositions et du Centre de conférence 1 723 K€
- le budget Collecte Traitement et Valorisation des Déchets est diminué de 110 K€ 729 K€
- le budget Transport est maintenu 78 K€
- Grottes de la Norée (+ 34 K€) 38 K€
- Il n'est plus versé de participation au budget Camping-car celui-ci est intégré dans le budget Principal. En 2015, celle-ci était de 21 K€.

➤ **Les fluides** diminuent de 3,4 %. Cette diminution s'explique par l'effet des économies d'énergie et la baisse des cours des matières premières.

➤ **Les recettes liées à l'exploitation des services** sont en diminution de 3,8 % :

Produits des services	BP 2015	BP 2016	Variation entre BP	
			Valeur	%
Produits à caractère sportif	1 469 510	1 422 000	-47 510	-3,2%
Autres produits	141 205	120 593	-20 612	-14,6%
Redevance complexe funéraire	41 700	44 000	2 300	5,5%
Revenu des immeubles	37 631	39 606	1 975	5,2%
Total	1 690 046	1 626 199	-63 847	-3,8%

« **Produits à caractère sportif** »: Ce poste de 1 422 K€ diminue de 3,2 %. Il tient compte de l'évolution des tarifs et d'un réajustement des réalisés plus faible que l'estimé passé.

« La redevance versée par le complexe funéraire » (44 K€) est en évolution de 5,5 %.

« Les charges locatives » (poste « autres produits ») diminuent du fait d'une baisse des coûts des fluides et des consommations facturées aux locataires.

➤ Les « **Subventions reçues** » : Elles augmentent de 37 K€. Elles sont attribuées en fonction des projets portés par la collectivité. Ce poste intègre notamment un complément de subvention de la Région et de la Direction régionale de l'action culturelle au titre de la convention "Ville et Pays d'Art et d'Histoire" (+ 18 K€ par rapport à 2015) et une aide au financement d'études pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ou pour les Couronneries (+ 43 K€).

2.1.2.3 Les subventions versées (13,7 M€)

Subventions versées	BP 2015	BP 2016	Variation entre BP	
			Valeur	%
Contingents obligatoires	9 721 775	9 675 160	-46 615	-0,5%
Subventions versées	3 003 235	3 185 609	182 374	6,1%
Personnel mis à disposition	252 781	226 846	-25 935	-10,3%
Plan local d'Initiative pour l'Emploi	680 345	655 345	-25 000	-3,7%
TOTAL	13 658 136	13 742 960	84 824	0,6%

Globalement, le poste de subventions versées s'élève à 13,7 M€, et progresse de 0,6 % par rapport au BP 2015.

- Les « **Contingents obligatoires** » 2016 sont composés du :
- contingent Incendie : 5,7 M€, + 90 K€, soit une progression de 1,6 %
 - participation bornes incendie et pluvial : 1,9 M€, stable
 - participation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou : 1,4 M€, - 136,0 K€, soit - 9,1 %
 - participation au Syndicat mixte pour l'aéroport Poitiers Biard : 0,7 M€, stable.
- Les « **Subventions versées** » augmentent de 182 K€ (+ 6,1 %). Cela correspond essentiellement aux évolutions suivantes pour :
- les sports : l'intégration de la subvention liée à l'accession en Ligue A du SPV Beach + 84 K€
 - le développement économique : une augmentation de la subvention pour l'Hôtel numérique + 50 K€
 - des postes de médiateurs sociaux aux Couronneries, Beaulieu, Saint-Eloi et Trois Cités + 28 K€
 - Tremplin SCOOP + 20 K€
 - les associations qui interviennent dans la mise en œuvre de la convention "Ville et Pays d'Art et d'Histoire" + 10 K€
 - l'Office de Tourisme + 5 K€
- Le « **Plan Local d'Initiative pour l'Emploi** » (PLIE) est financé par l'Europe qui rembourse l'ensemble des subventions versées. L'inscription en dépenses et recettes est de 655 K€ contre 630 K€ en 2015.

2.1.2.4 Les frais financiers (1,7 M€)

La charge d'intérêts, 1,7 M€, est maintenue au même niveau qu'en 2015 malgré une légère hausse de l'encours.

2.1.3 L'EPARGNE BRUTE

	BP 2015	BP 2016	Variation entre BP	Variation en %
Epargne brute	5 656 985	5 165 909	-491 076	-8,7%

Le niveau de l'épargne brute est en diminution de 0,5 M€ par rapport au BP 2015.

Au regard des exercices précédents, l'épargne au compte administratif devrait être de l'ordre de 7,5 M€ ce qui permet de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt et de dégager un excédent disponible de 1,6 M€.

Celui-ci, ajouté aux ressources propres « FCTVA et cession » et aux emprunts nouveaux, permettra de financer le programme 2016 d'investissement qui s'élève à 12,0 M€.

2.2 L'INVESTISSEMENT (83,0 M€)

Le budget 2016 se caractérise par un niveau d'investissement de 12,5 M€, dont en :

- dépenses 12,0 M€ de nouveaux crédits et 1,2 M€ de reports
- recettes, 0,7 M€ de crédits nouveaux

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2015		Budget 2016	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Excédent capitalisé	3 970 955		3 788 180	
FCTVA	1 500 000		1 500 000	
Cessions	306 000		2 495 084	
RECETTES PROPRES	5 776 955		7 783 264	
Programme d'investissement	14 778 104		12 543 756	
Nouveau programme	10 737 039	161 545	12 037 903	737 837
Reports	4 301 913	99 303	1 243 690	
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	14 778 104		12 543 756	
Avances	16 246 000		16 841 000	
Titres de sociétés	87 500		87 500	
Résultat d'investissement reporté	-19 273 332		-24 046 017	
AUTRES RECETTES	-3 114 832		-7 292 517	
Remboursement d'emprunt	5 093 350		5 890 000	
Emprunt nouveau	11 566 150		12 777 100	
EVOLUTION DE L' EN COURS DE LA DETTE	6 472 800		6 887 100	
Epargne brute	5 656 985		5 165 909	
Total écritures réelles	66 508 135	60 864 953	67 149 026	61 983 117
Total écritures d'ordre	2 271 000	7 914 185	852 116	6 018 025
TOTAUX	68 779 135	68 779 138	68 001 142	68 001 142
Remboursements temporaires	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
TOTAUX	83 779 135	83 779 138	83 001 142	83 001 142

2.2.1 LES RECETTES PROPRES (7,8 M€)

Elles sont constituées de :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé (3,8 M€)
- du FCTVA (1,5 M€)
- les produits des cessions (2,5 M€) : sont inscrits uniquement des reports de crédits et essentiellement pour le développement du Parc d'activités Aliénor d'Aquitaine. Pour rappel, il est prévu la réalisation des acquisitions foncières permettant cette opération pour 6,5 M€ avant revente à l'aménageur. Ces dernières ne sont pas gérées en AP/CP mais en crédits classiques car ces dépenses et recettes s'équilibrent dans le temps. Après les acquisitions réalisées en 2015, le report de crédits est de 4,3 M€ en dépenses, les cessions n'étant pas réalisées, le report en recettes est donc de 6,5 M€.

2.2.2 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT (12,5 M€)

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2015		Budget 2016	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Programme d'investissement	14 778 104		12 543 756	
Nouveau programme	10 737 039	161 545	12 037 903	737 837
Reports	4 301 913	99 303	1 243 690	
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	14 778 104		12 543 756	

Le programme d'investissement intègre les nouvelles inscriptions 12,0 M€ en dépenses et 0,7 M€ en recettes et les crédits 2015 reportés, 1,2 M€ en dépenses.

Concernant le nouveau programme de 12,0 M€ d'investissement, une délibération annexe au Budget Primitif détaille l'ensemble de cette programmation en distinguant, domaine par domaine.

Le programme d'investissement (hors reports) de 12,0 M€ se décompose comme suit :

DEVELOPPEMENT URBAIN	3 809 193
Habitat - Logement	1 634 000
ANRU - NPNR	600 393
Ligne Grande Vitesse Sud Est Atlantique	465 000
Développement numérique	368 000
Voirie	307 800
Subventions incendie et eaux pluviales	300 000
Espaces verts	85 000
Plan local d'urbanisme et études	49 000

« **Habitat - Logement** », a pour objectif de valoriser le parc privé et public existant et d'accroître l'offre de logements adaptés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap ; de maintenir un rythme de production neuve suffisant, régulier et diversifié dans le parc public et privé. Pour cela, il est prévu 1,1 M€ pour la production de logements sociaux et 0,5 M€ pour l'amélioration des logements sociaux existants et au développement d'une offre de logements privés à vocation très sociale grâce à des aides versées aux propriétaires bailleurs.

« **Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) et le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)** ». Le programme ANRU subventionne les logements sociaux construits soit sur les quartiers ANRU, soit sur les sites associés, les travaux d'amélioration de ces logements sociaux existants sur le plan de leur efficacité énergétique, de leurs conditions d'accessibilité et plus généralement de leurs qualités d'usage, les travaux concernant l'amélioration des abords des logements.

« **Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA)** » prévoit une participation des collectivités territoriales de 1 476 M€ valeur juillet 2009 sur les 6 703 M€ valeur juillet 2009 du montant global. Pour 2016, il est prévu un crédit de 0,5 M€ conforme à l'échéancier prévu.

« **Développement numérique** » intègre les mises à jour du Système d'Information Géographique (SIG), la création de vidéos pour le site Internet de Grand Poitiers, et les premières opérations de déploiement du numérique sur le territoire. Cette thématique intègre 2 nouveaux projets : l'ortho photographie aérienne nécessaire au passage en communauté urbaine et à la création du nouvel EPCI (170 K€ en 2016 sur un montant total de 252 K€) et la réalisation du plan de corps de rue simplifié (obligation réglementaire : 50 K€ sur 100 K€).

« **Voirie** » : Concerne essentiellement la signalisation, les feux tricolores, des levées de récolement, des réseaux enterrés et 50 K€ pour le giratoire de la zone économique d'Aliénor d'Aquitaine.

« **Subventions incendie et eaux pluviales** » : ce programme concerne le versement de subventions aux budgets Eau et Assainissement pour la réalisation d'investissement concernant le pluvial et l'incendie.

« **Espaces verts** » permet la création et l'aménagement d'espaces verts dans le cadre du Parc Naturel Urbain.

« **Plan Local d'Urbanisme (PLU) et études** » finance la mise à jour du PLU, l'étude de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et une étude concernant la commune de Ligugé.

SPORT	3 446 558
Gymnases et salles couvertes	1 886 750
Investissements récurrents	1 135 808
Réhabilitation des piscines	250 000
Mobilier et équipement	172 000
Sécurité risque	2 000

« **Gymnase et salles couvertes** » : Cette opération comprend les travaux de différents gymnases et salles couvertes communautaires, la couverture et rénovation de terrains de tennis... notamment le Gymnase de Migné (640 K€), le terrain de foot Messy à Buxerolles (700 K€), l'acquisition du gymnase de la Banque de France à Fontaine le Comte (515 K€)

« **Investissements récurrents** » : concerne les opérations sur les gros entretiens et renouvellement et agenda d'accessibilité (215 K€) sur les équipements.

« **Réhabilitation des piscines** » : Sont inscrits les premiers crédits d'études pour Bellejouanne et Ganterie.

« **Mobilier et équipement** » Cette enveloppe intègre également acquisitions de matériels et mobiliers sur l'ensemble des équipements sportifs ainsi que des opérations concernant des actions de sécurité risques (alarmes anti-intrusion, alarmes incendie, extincteurs...) ou de mise en conformité (électrique incendie...).

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	1 359 416
Outil de travail	1 339 416
Qualité de vie au travail	20 000

« **Outil de travail** » : l'équipement informatique, le mobilier, les véhicules... les travaux d'aménagement des locaux de travail utilisés par les services. Les crédits peuvent être versés sous forme de participation à la Ville de Poitiers.

« **Qualité de vie au travail** » : l'amélioration des conditions de travail de l'agent par des opérations spécifiques concourant à l'adaptation des postes et des locaux de travail pour le handicap et pour la mobilité.

ECONOMIE	1 340 625
Participation ZAC Aliénor d'Aquitaine	690 625
Amélioration des Zones d'activité économique	610 000
Aide à l'implantation d'entreprises	40 000

« **Participation ZAC République** » : cette participation participe à l'équilibre financier de l'opération de la ZAC République.

« **Amélioration des zones d'activité économique** » : ce programme finance les travaux de requalification et redynamisation des Zones Artisanales et Economiques.

UNIVERSITE	1 100 000
CPER Université - Recherche	600 000
CROUS Résidence Marie Curie	500 000

Lors de l'établissement de la PPI en mars 2015, le Contrat Plan Etat Région n'était pas défini. Le montant de l'AP est donc actualisé.

AUTRE PATRIMOINE	407 000
Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables	222 000
Autre patrimoine	185 000

« **Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables** » : Lors de la délibération de mars 2015, le contenu de cette affectation n'était pas déterminé. Il est proposé de la clôturer et de créer sur ce thème une Autorisation de Programme. Cette nouvelle AP était partiellement contenue dans l'autorisation de programme « Patrimoine ». Aujourd'hui, suite à l'engagement de Grand Poitiers dans le cadre de la convention "Croissance verte" et la définition de projets qui entreront dans cette thématique, une autorisation de programme spécifique a pu être déterminée. Pour 2016, il est prévu un schéma directeur de l'énergie et une thermographie aérienne de l'Agglomération.

SOLIDARITE	78 000
Aires d'accueil des gens du voyage	55 000
Subventions d'équipement	23 000

Ce programme finance essentiellement des aménagements des aires du voyage et le versement de subventions pour les structures d'insertion par l'économie.

2.2.3 FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le remboursement en capital de la dette est de 5,9 M€. Il tient compte de la provision pour le remboursement de l'emprunt obligataire (490 K€) contracté en 2012.

« **Avances remboursables** » : les avances sont des écritures équilibrées en dépenses-recettes. Elles ne sont pas gérées en AP/CP. **L'avance, qui est remboursée obligatoirement dans l'année qui suit son versement, est versée** dans le cadre de traité de concession pour l'aménagement des ZAC. Le montant des avances au titre de 2016 à inscrire en dépenses et recettes, est de 19,5 M€. Le complément de recettes reporté de 16,8 M€ correspond à la part des avances 2015, qui sera restituée en 2016 (report de recettes).

Ces flux sont liés à l'avancement des projets suivants :

- ZAC des Grands Philambins
- ZAC des Montgorges
- ZAC de la Gibauderie
- Lotissement d'activités de Chaumont
- ZAC Aliénor d'Aquitaine

Par avancement de ces projets il faut entendre les aménagements faits (dépenses) mais également les ventes réalisées (recettes).

« **Titres de société** » : cela concerne la prise de participation de Grand Poitiers au capital de l'Agence France Locale (AFL) à hauteur de 87 K€ en 2016, montant identique en 2015. Pour rappel, la démarche de création de l'AFL est construite sur une logique de solidarité entre les collectivités locales. Elle a pour objectif d'offrir une nouvelle source de financement pour les collectivités et de ce fait, sécuriser l'accès au crédit, même en cas de crise de liquidité comme ces dernières années et diversifier le marché des prêteurs aux collectivités, et ainsi stimuler la concurrence.

2.2.4 LES BESOINS PREVISIONNELS DE FINANCEMENT

L'épargne brute prévisionnelle de 5,2 M€ finance le remboursement en capital de la dette à hauteur de 5,9 M€.

L'épargne brute estimée au compte administratif devrait être de l'ordre de 7,5 M€ dégageant un excédent d'épargne brute de 2,3 M€ par rapport à l'épargne brute prévisionnelle de 5,2 M€. Elle permet le remboursement du capital de la dette de 5,9 M€ et de dégager un excédent de 1,6 M€, finançant l'investissement.

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de dette est de 49,6 M€. Compte tenu du programme d'investissement ci-dessus présenté, avec un taux de consommation de 85 %, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2016 devrait se situer environ à 51,5 M€. Il en résulterait une capacité dynamique de désendettement en compte administratif d'environ 7 ans, inférieure au maximum conseillé (11 ans).

3 BUDGETS ANNEXES : 155 M€

Les budgets annexes sont des budgets distincts du fait de la loi ou par choix de la collectivité.

Le nombre de budgets annexes rattachés au budget Principal de Grand Poitiers est de huit :

- Les budgets Eau, Assainissement et Lotissement s'équilibrent par leurs propres recettes
- Les budgets Transports, Collecte Traitement et Valorisation des Déchets, Camping (qui disparaît au 1^{er} janvier 2016 après intégration des résultats), Locations immobilières et Grottes de la Norée nécessitent une participation du Budget Principal.

Les programmes d'investissement sont couverts en intégralité par le mode de gestion Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) sur six années : 2015-2020 par délibérations séparées par budget.

Les budgets primitifs suivants intègrent un résultat proche de celui qui sera validé en juin 2015 lors de l'approbation des comptes administratifs 2014.

3.1 LES BUDGETS ANNEXES DU CYCLE DE L'EAU (67,0 M€)

Pour 2016, le prix de l'eau assainie est fixé à 3,27 € HT le m³, soit une progression de 0,8 %

Ce tarif a été voté par délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2015.

3.1.1 L'eau : 36,6 M€

L'excédent de fonctionnement 2015 est de 3 665 283 €. Il est affecté pour 2 156 000 € à la section de fonctionnement et pour le montant restant, 1 332 935 € à la section d'investissement.

3.1.1.1 FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2015	Budget 2016		Variation Budget à Budget DÉPENSES RECETTES	Variation Budget à Budget DÉPENSES RECETTES
	DÉPENSES RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
Produits des services	11 182 012	11 463 540		281 528	2,5%
Subventions reçues	200 000	220 000		20 000	10,0%
PRODUITS	11 382 012	11 683 540		301 528	2,6%
Personnel en net	5 070 586	5 157 808		87 222	1,7%
Fonctionnement courant net	3 513 882	3 615 114		101 232	2,9%
Dépenses imprévues	465 820	315 820		-150 000	-32,2%
Frais financiers	845 000	845 000		0	0,0%
DEPENSES COURANTES	9 895 288	9 933 742		38 454	0,4%
Autres produits	-161 000	-174 000		-13 000	8,1%
Subventions d'équipement versées	350 631	175 003		-175 628	-50,1%
Excédent reporté	2 156 000	2 156 000		0	0,0%
AUTRES PRODUITS	1 644 369	1 806 997		162 628	9,9%
EPARGNE BRUTE	3 131 093	3 556 795		425 702	13,6%
Total écritures réelles	14 088 652 17 219 745	13 865 845	17 422 640	-222 807	0,0% 1,2%
Total écriture d'ordre	4 031 093 900 000	6 557 945	3 001 150	2 526 852	62,7% 233,5%
TOTAL	18 119 745 18 119 745	20 423 790	20 423 790	2 304 045	12,7% 12,7%

Pour l'année 2016, la section de fonctionnement sera en progression de 12,7 %. Les dépenses et recettes d'ordre progressent à minima de 2,1 M€ pour tenir compte d'une demande du comptable public, dans l'attente de la mise à jour de l'inventaire comptable, de régulariser les comptes considérés en sur amortissement. Sans cette écriture exceptionnelle, l'évolution de la section serait de 1,1 %.

Les produits (11,7 M€) progressent de 2,6 % (+ 0,3 M€). Ils intègrent :

« Produits des services » (11,5 M€) : Ce poste qui progresse de 0,7 % (+ 0,1 M€) intègre les recettes suivantes :

- La vente d'eau (9,4 M€) : en progression de 0,2 M€ : le prix de l'eau est fixé à 1,2558 € par m³ contre 1,2373 € hors toute taxe en 2015 soit une évolution de 1,5 %
- Les redevances agence de l'eau : 3,0 M€ inscrites en dépenses et recettes, et sont composées de la redevance pour pollution domestique : 1,7 M€ (stable) et de la taxe de modernisation des réseaux : 1,3 M€, en retrait de 0,1 M€.
- La location des compteurs : 1,2 M€ (+ 0,1 M€)
- Les revenus des immeubles, notamment locations pour les opérateurs : 0,4 M€
- La contre-valeur redevance prélèvement : 0,3 M€ (en retrait de 0,05 M€) du fait d'une baisse de la redevance
- Les travaux : 0,2 M€ (+ 0,05 M€) ;

« Subventions reçues » (0,2 M€) : Ce poste est stable, il correspond essentiellement à la participation incendie versée par le budget Principal.

Les dépenses courantes (9,9 M€) progressent de 0,4 % (+ 0,04 M€). Elles intègrent :

« Personnel en net » (5,2 M€) : la masse salariale est en progression de 1,7 %.

« Fonctionnement courant net» (3,6 M€) : les dépenses de fonctionnement sont en progression de 4,3 %. Un crédit complémentaire de 0,15 M€ pour effacement de créances irrécouvrables a été inscrit. Sans cette dernière dépense, le fonctionnement courant serait en diminution de - 0,6 %. Cette diminution est le résultat d'une optimisation de l'organisation et de la gestion notamment sur les achats des fournitures d'entretien et petits équipements et les frais de communication.

« Frais financiers » (0,8 M€) : les frais financiers sont stables, résultat de faibles taux et ce malgré une augmentation de l'encours.

« Dépenses imprévues » (0,3 M€) : il est proposé de diminuer l'enveloppe de 0,15 M€ pour inscrire cette somme en effacement des créances irrécouvrables.

Les autres produits (1,8 M€) progressent de 9,5 % (+ 0,2 M€). Ils intègrent :

« Excédent reporté » (2,2 M€) : A été reconduit au niveau de celui de 2015.

« Subventions d'équipement versées» (- 0,2 M€) : Ce poste est fortement volatile puisqu'il intègre des subventions d'équipement en diminution de 0,2 M€. Pour cette année, il est notamment prévu le versement de subventions d'équipements :

- 0,08 M€ pour le financement des investissements permettant l'accès à l'eau dans le cadre d'actions de coopération internationale (Loi Oudin)
- 0,06 M€ sur le schéma directeur informatique destinés à rembourser le budget Principal de la Ville de Poitiers mandataire des achats

- 0,04 M€ pour le périmètre de protection des captages du Peu.

« Autres produits » (- 0,2 M€) : cette enveloppe est stable.

L'épargne brute est de 3,6 M€, en progression de 13,6 % par rapport à 2015. Son montant est supérieur au remboursement du capital de la dette (2,2 M€).

3.1.1.2 INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2015		Budget 2016		Variation Budget à Budget		Variation Budget à Budget	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Affectation du résultat	1 668 376		1 509 283		-159 094		-9,5%	
RECETTES PROPRES	1 668 376		1 509 283		-159 094		-9,5%	
Programme d'investissement	5 862 270		6 305 774		443 503		7,6%	
INVESTISSEMENT	5 862 270		6 305 774		443 503		7,6%	
Remboursement d'emprunt	1 950 000		2 300 000		350 000		0,0%	
Programme d'emprunt nouveau	5 739 453		4 872 631		-866 822		0,0%	
EVOLUTION DE L'ENCOURS	3 789 453		2 572 631		-1 216 822		-32,1%	
Résultat d'investissement reporté	-2 726 652		-1 332 935		1 393 717		NS	
DIVERS	-2 726 652		-1 332 935		871 550		871 550	
EPARGNE BRUTE	3 131 093		3 556 795		425 702		13,6%	
Total écritures réelles	10 888 923	7 757 830	10 175 409	6 618 614	-713 514	-1 139 216	-6,6%	-14,7%
Total écriture d'ordre	900 000	4 031 093	3 001 150	6 557 945	2 101 150	2 526 852	233,5%	62,7%
TOTAL	11 788 923	11 788 923	13 176 559	13 176 559	1 387 636	1 387 636	11,8%	11,8%
Ligne de trésorerie	5 000 000	5 000 000	3 000 000	3 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-40,0%	-40,0%
TOTAUX	16 788 923	16 788 923	16 176 558,51	16 176 558,51	-612 364	-612 364	-3,6%	-3,6%

Les dépenses et recettes d'ordre progressent à minima de 2,1 M€ pour tenir compte d'une demande du comptable public, dans l'attente de la mise à jour de l'inventaire comptable, de régularisation les comptes en sur amortissement.

Le programme d'investissement proposé est de **6,3 M€** (6,5 M€ de dépenses et 0,2 M€ de subventions) reports de crédits 2015 inclus (0,04 M€) :

Ce programme d'investissement 2016 (6,5 M€) comprend :

- le Schéma Directeur eau dont : 2,9 M€
 - résorption des branchements en plomb 1,8 M€
 - travaux de raccordement 0,6 M€
 - travaux sur le captage de la Varenne (Clain : études et travaux) 0,2 M€
 - captage Fleury (études et travaux) 0,2 M€
 - travaux Fontaine et Verneuil 0,1 M€
- l'investissement courant dont : 2,8 M€
 - les travaux de distribution d'eau 2,4 M€
 - la production d'eau 0,3 M€
 - les études 0,1 M€
- les moyens généraux : travaux de bâtiments, acquisition de véhicules, de mobilier... 0,8 M€

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de dette est de 24,7 M€. Compte tenu du programme d'investissement ci-dessus présenté, l'encours de la dette serait en augmentation de 1,2 M€ et serait de l'ordre de 25,9 M€.

3.1.2 L'assainissement : 30,4 M€

L'excédent de fonctionnement 2015 est de 2 342 670 €. Il est affecté pour 1 736 130 € à la section de fonctionnement et pour le montant restant, 606 540 € à la section d'investissement.

3.1.2.1 FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2015	Budget 2016	Variation Budget à Budget	Variation Budget à Budget
	DÉPENSES RECETTES	DÉPENSES RECETTES	DÉPENSES RECETTES	DÉPENSES RECETTES
Produits des services	12 045 000	11 867 500	-177 500	-1,5%
PRODUITS	12 045 000	11 867 500	-177 500	-1,5%
Personnel en net	5 262 865	5 272 213	9 348	0,2%
Fonctionnement courant net	3 541 748	3 565 233	23 485	0,7%
Dépenses imprévues	600 000	500 000	-100 000	-16,7%
Frais financiers	715 000	715 000	0	0,0%
DEPENSES COURANTES	10 119 613	10 052 446	-67 167	-0,7%
Excédent reporté	1 736 130	1 736 130	0	0,0%
Autres produits	-182 500	-147 000	35 500	-19,5%
Subventions d'équipement versées	129 093	128 610	-483	-0,4%
AUTRES PRODUITS	1 424 537	1 460 520	35 983	2,5%
EPARGNE BRUTE	3 349 924	3 275 574	-74 350	-2,2%
Total écritures réelles	10 745 604 14 095 528	10 676 656 13 952 230	-68 948 -143 298	-0,6% -1,0%
Total écriture d'ordre	3 899 924 550 000	3 895 574 620 000	-4 350 70 000	-0,1% 12,7%
TOTAL	14 645 528 14 645 528	14 572 230 14 572 230	-73 298 -73 298	-0,5% -0,5%

Pour l'année 2016, la section de fonctionnement de l'assainissement sera en diminution de - 0,5 % par rapport à 2015.

Les produits (11,9 M€) diminuent de 1,5 %. Ils intègrent :

« Produits des services » (11,9 M€) : Ce poste est en diminution de 0,2 M€ (- 1,5 %). Cette diminution est principalement due à la baisse du poste des travaux facturés :

- La vente d'eau assainie : 9,0 M€, poste stable malgré une progression du prix de l'eau assainie en dehors des taxes de 2,0 % (1,3304 € HT par m³ contre 1,3043 € HT en 2015)
- La contribution des communes à l'eau pluviale : 1,7 M€ (stable)
- Les travaux : 0,9 M€ (- 0,2 M€), ce poste varie en fonction des demandes de travaux facturées
- Les autres prestations : 0,2 M€ (vidanges, redevance pour défaut de branchement...), stable.

Les dépenses courantes (10,1 M€) diminuent de 0,7 % (- 0,1 M€). Elles intègrent :

« Personnel en net » (5,3 M€) : Ce poste évolue de 0,2 % du fait d'une diminution des dépenses de fonctionnement courant liées au personnel.

« Charges de fonctionnement » (3,6 M€) : progression de 0,7 % tient compte des efforts de gestion et d'un crédit complémentaire de 0,1 M€ pour effacement de dette irrécouvrable. Sans cette dernière dépense, le fonctionnement courant serait en diminution de 2,1 %.

« Frais financiers » (0,7 M€) : les frais financiers sont stables.

« Dépenses imprévues » (0,5 M€) : il est proposé de diminuer l'enveloppe de 0,1 M€ pour inscrire cette somme en effacement des créances irrécouvrables.

Les autres produits (1,5 M€) progressent + 2,5 % (+ 35 K€). Ils intègrent :

« Excédent reporté » (1,7 M€) : A été reconduit au niveau de celui de 2015.

« Subventions d'équipement » (0,1 M€) : Ce poste est fortement volatile puisqu'il intègre des subventions d'équipement. Pour cette année, il est notamment prévu :

- 0,08 M€ pour des investissements permettant l'accès à l'eau dans le cadre d'actions de coopération internationale (loi Oudin).
- 0,04 M€ sur le Schéma Directeur informatique destiné à rembourser le budget Principal de la Ville mandataire des achats.

« Autres produits » (- 0,1 M€) : Des ajustements à la marge ont été réalisés sur ce compte.

L'épargne brute diminue de 0,1 M€ par rapport au BP 2015. Son montant de 3,3 M€ permet de rembourser le capital de la dette (2,4 M€) et d'autofinancer l'investissement.

3.1.2.2 INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2015		Budget 2016		Variation Budget à Budget		Variation Budget à Budget	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Excédent de fonctionnement capital	266 929		606 540		339 611		127,2%	
RECETTES PROPRES	266 929		606 540		339 611		127,2%	
Programme d'investissement	9 137 410		7 234 625		-1 902 785		-20,8%	
INVESTISSEMENT	9 137 410		7 234 625		-1 902 785		-20,8%	
Remboursement d'emprunt	2 000 000		2 874 438		874 438		43,7%	
Emprunts	4 931 905		3 400 000		-1 531 905		-31,1%	
EVOLUTION EMPRUNT	2 931 905		525 562		-2 406 343		-82,1%	
Résultat d'investissement	2 588 652		2 826 949		238 297			
DIVERSES RESSOURCES	2 588 652		2 826 949		238 297			
EPARGNE BRUTE	3 349 924		3 275 574		-74 350		-2,2%	
Total écritures réelles	12 303 410	8 953 486	11 178 813	7 903 239	-1 124 597	-1 050 247	-9,1%	-11,7%
Total écritures d'ordre	550 000	3 899 924	620 000	3 895 574	70 000	-4 350	12,7%	-0,1%
TOTAUX	12 853 410	12 853 410	11 798 813	11 798 813	-1 054 597	-1 054 597	-8,2%	-8,2%
Ligne de trésorerie	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0	0	0,0%	0,0%
TOTAUX	16 853 410	16 853 410	15 798 813	15 798 813	-1 054 597	-1 054 597	-6,3%	-6,3%

Le programme d'investissement proposé est de 7,2 M€ (8,3 M€ en dépenses et 1,1 M€ en recettes), reports de crédits 2015 inclus (0,4 M€) :

Le nouveau programme d'investissement de 7,9 M€ comprend :

- le Schéma Directeur assainissement dont : 2,7 M€
- eaux usées/ eaux pluviales- Limbre Moulinet
- eaux usées-Traitements : (entretien de la station d'épuration, des postes de relevage et des mini-stations) 1,6 M€
- eaux usées-Travaux et matériels : (réseaux, branchements et matériels) 1,4 M€
- la revalorisation du Moulin Apparent 0,5 M€
- les travaux courants en eau pluviale 0,5 M€
- les études eaux pluviales et eaux usées 0,3 M€
- les travaux sur la station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou 0,2 M€

- les travaux dans le cadre du programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Bellejouanne/Clemenceau et Pierre Loti) 0,1 M€
- Les moyens généraux : travaux de bâtiments, acquisition de véhicules, mobilier... 0,6 M€

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de dette est de 20,7 M€. Compte tenu du programme d'investissement ci-dessus présenté, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2016 devrait progresser de 1,0 M€ et atteindre 21,7 M€.

3.2 LES TRANSPORTS : 48,6 M€

L'excédent de fonctionnement 2015 est de 2 330 756 €. Il est affecté pour sa totalité à la section de fonctionnement.

3.2.1 FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2015		Budget 2016		Variation Budget à Budget	Variation en % Budget à Budget
RTP						
Fiscalité	21 435 000		21 835 000		400 000	1,9%
Subventions	1 094 474		1 091 464		-3 010	-0,3%
PRODUITS	22 529 474		22 926 464		396 990	1,8%
Personnel en net	869 645		737 172		-132 473	-15,2%
Fonctionnement courant net	84 696		87 426		2 730	3,2%
Dépenses Imprévues	117 621		117 621		0	0,0%
Subventions versées	18 902 927		19 535 400		632 473	3,3%
Frais Financiers	305 900		250 000		-55 900	-18,3%
DEPENSES COURANTES	20 280 789		20 727 619		446 830	2,2%
Autres produits	-573 400		-689 290		-115 890	20,2%
Excédent reporté	580 000		695 790		115 790	20,0%
AUTRES PRODUITS	-4 632		-15 868		-11 236	242,6%
EPARGNE BRUTE	2 244 053		2 182 977		-61 076	-2,7%
TOTAUX	21 122 667	23 341 720	21 711 610	23 784 587	588 943	442 867
POLE MULTIMODAL EN H.T.						
Produits des services	581 416		531 000		-50 416	-8,7%
PRODUITS	581 416		531 000		-50 416	-8,7%
Fonctionnement courant net	241 825		250 079		8 254	3,4%
Frais financiers	46 600		40 000		-6 600	-14,2%
DEPENSES COURANTES	288 425		290 079		1 654	0,6%
Autres produits	3 238		-1 890		-5 128	-158,4%
AUTRES PRODUITS	3 238		-1 890		-5 128	-158,4%
EPARGNE BRUTE	296 229		239 031		-57 198	-19,3%
Total des écritures réelles	288 615	584 844	292 169	531 200	3 554	-53 644
Total des écritures d'ordre	500 000	0	500 000	90 000	0	90 000
TOTAUX	788 615	584 844	792 169	621 200	3 554	36 356
VIADUC / AUTRES ACTIVITES (Mobilité, Sécurité routière, Aménagements routiers)						
DEPENSES ET RECETTES COMMUNES						
Fonctionnement courant net	133 752		189 234		55 482	41,5%
Frais financiers Viaduc	1 042 500		806 000		-236 500	-22,7%
DEPENSES COURANTES	1 176 252		995 234		-181 018	84,6%
Subventions d'équipements	1 027 723		657 824		-369 899	-36,0%
Autres produits	-20 384		-19 450		934	-4,6%
Excédent reporté	2 722 945		2 776 283		53 338	2,0%
AUTRES PRODUITS	1 674 838		2 099 009		424 171	125,3%
EPARGNE BRUTE	498 586		1 103 775		605 189	121,4%

		TOTALS					
EPARGNE BRUTE		3 038 868	3 525 783	486 915	16,0%		
Total des écritures réelles		23 466 841	26 505 709	23 365 942	26 891 724	-100 899	386 015
Total des écritures d'ordre		4 328 868	1 290 000	4 575 783	1 050 000	246 915	-240 000
TOTALS		27 795 709	27 795 709	27 941 724	27 941 724	146 015	146 015
						0,5%	0,5%

Pour l'année 2015, la section de fonctionnement sera en progression de + 0,5 % par rapport à 2015.

Deux évènements sont à noter en 2016 :

- La signature d'un contrat d'objectif avec la régie (Vitalis)
- La réponse de l'Etat sur « qui ? » de la Régie ou de la collectivité doit porter l'investissement et les amortissements. Dans l'attente, ce budget intègre une inscription complémentaire en amortissement.

Les produits (23,4 M€) évoluent globalement de 1,5 % (+ 0,3 M€). Ils intègrent :

« Fiscalité » (21,8 M€) : Elle finance l'ensemble des activités de ce budget. Le taux du versement transport (VT) reste inchangé (1,3 %). La recette du VT assise sur la masse salariale des entreprises et des collectivités progresse de 1,9 %. Il est rappelé qu'il est uniformément appliqué sur les communes de Grand Poitiers, à l'exception de la commune de Ligugé (de 0,90 % en 2015, il passe à 1,20 % en 2016). Pour cette dernière, le taux de VT appliqué sur son territoire converge en 5 ans vers le taux unique de 1,30 % en 2017.

« Subventions reçues » (1,1 M€). Le poste est stable. Il intègre la subvention versée dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département (délibération n° 2015-0044 du 5 février 2015), conformément aux textes. Cette dernière a été fixée à 383 K€ et la dotation globale de décentralisation Transport d'un montant de 630 K€.

« Pôle Multimodal » (0,5 M€) : Les produits des services du pôle multimodal (Cap sur le Vélo, gare routière, et arrêt minute) diminuent de 50 K€. Il s'agit d'une comparaison de BP à BP, or le BP 2015 incluait une hausse des tarifs qui n'a pas été actée. Ils intègrent la location des vélos, la gare routière et l'arrêt minute.

Les dépenses courantes (22,0 M€) évoluent globalement de + 2,3 % (+ 0,5 M€). Elles intègrent :

« Subventions versées » (19,5 M€) : Principal poste de dépense de la section de fonctionnement est la subvention d'équilibre versée à la Régie des Transports Poitevins. Elle progresse de + 3,3 % (+ 0,6 M€) :

- subvention de base (voté 2015) 18,9 M€, avec une progression de + 2,5 % (+ 472,5 K€), soit 19,4 M€
- + 160 K€ pour le recrutement de 5 conducteurs dans le cadre de la diminution du compteur d'heures

« Frais financiers » (1,1 M€) : En diminution de 27,3 %, ce poste concerne les 3 secteurs d'activités :

- RTP pour 0,3 M€, en diminution
- Pôle Multi modal : 40 K€ : essentiellement les intérêts liés à l'acquisition de la gare routière et l'arrêt minute
- Viaduc : 0,8 M€, cette dette est récente et a été revue à la baisse (- 0,2 M€). Notons que les emprunts qui ont été l'objet de renégociation sur l'exercice 2015 sont essentiellement enregistrés sur ce poste.

« Personnel en net » (0,7 M€) : La masse salariale -15,2 %, soit - 132 K€. Depuis 2012 ce budget intègre le remboursement du personnel Ville en charge de l'entretien de la gare routière. Cette baisse résulte des ajustements techniques de masse salariale entre le budget Principal et les budgets annexes de Grand Poitiers.

« Fonctionnement courant » (0,5 M€) : ce poste progresse de 14,4 % (+ 66 K€). La progression est essentiellement concentrée sur la communication auprès des usagers et des riverains dans le cadre des travaux d'aménagement du réseau de transport.

« Dépenses imprévues » (0,1 M€) : Montant stable.

Les autres produits (2,0 M€) évoluent globalement de + 21,2 % (+ 0,4 M€). Ils intègrent :

« Excédent reporté » (3,3 M€) : Stable par rapport à 2015.

« Subventions d'équipements versées » (0,7 M€) : les opérations liées à la construction du Viaduc par le versement de subventions d'équipement à la SNCF et RFF en contrepartie de l'occupation du domaine ferroviaire. Elles ne seront plus versées, d'où la diminution de 370 K€ du poste de subventions versées.

« Autres produits » (- 0,5 M€) : en diminution par rapport à 2015.

L'épargne brute totale (3,5 M€) en augmentation de 0,5 M€ couvre le remboursement du capital de la dette (2,3 M€).

3.2.2 INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2015		Budget 2016		Variation Budget à Budget	Variation en % Budget à Budget
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
RTP						
Subventions	700 000		700 000		0	0%
RECETTES PROPRES	700 000		700 000		0	0
Programme d'investissement	5 232 770		3 818 000		-1 414 770	-27,0%
INVESTISSEMENT	5 232 770		3 818 000		-1 414 770	-27,0%
Remboursement d'emprunt	1 150 000		1 000 000		-150 000	-13,0%
EVOLUTION DE L'ENCOURS	-1 150 000		-1 000 000		-150 000	-13,0%
Besoin de financement	5 682 770		4 118 000		-1 564 770	-27,5%
Total écritures réelles	7 482 770	1 800 000	4 818 000	700 000	-2 664 770	-35,6%
Total écritures d'ordre	145 000	490 000	60 000	170 000	-85 000	-58,6%
TOTAUX	7 627 770	2 290 000	4 878 000	870 000	-2 749 770	-36,0%
POLE MULTIMODAL H.T						
Programme d'investissement	150 377		382 692		232 315	154,5%
INVESTISSEMENT	150 377		382 692		232 315	154,5%
Remboursement d'emprunt	65 000		80 000		15 000	23,1%
EVOLUTION DE L'ENCOURS	-65 000		-80 000		-15 000	23,1%
Besoin de financement	215 377		462 692		247 315	114,8%
Total écritures réelles	215 377		462 692		276 892	-65,3%
Total écritures d'ordre		500 000	90 000	500 000	250 000	100,0%
TOTAUX	215 377	500 000	552 692	500 000	276 892	-65,3%
						100,0%

VIADUC / AUTRES ACTIVITES (Mobilité, Sécurité routière, Aménagements routiers)						
FCTVA	300 000		300 000		0	
RECETTES PROPRES	300 000		300 000		0	
Programme d'investissement	2 481 967		3 998 445		1 516 478	
INVESTISSEMENT	2 481 967		3 998 445		1 516 478	
Remboursement Emprunt	1 700 000		1 180 000		-520 000	
EVOLUTION DE L'ENCOURS	-1 700 000		-1 180 000		520 000	
Besoin de financement	3 881 967		4 878 445		996 478	
Total écritures réelles	5 444 605	1 562 638	7 310 855	2 432 410	291 055	819 772
Total écritures d'ordre	1 145 000	700 000	900 000	3 905 783	1 145 000	700 000
TOTAUX	6 589 605	2 262 638	8 210 855	6 338 193	1 436 055	1 519 772
DEPENSES RECETTES COMMUNES						
Remboursement anticipé d'emprunt	2 680 317		8 337		-2 671 980	
Résultat d'investissement cumulé	428 095		2 953 691		2 525 596	
Affectation du résultat à l'investissement	2 252 222		0		-2 252 222	
Emprunt d'équilibre	953 246		-953 246		-100,0%	
Reports d'emprunts	5 800 000		3 000 000		-2 800 000	
Prise de participation (AFL)	12 000		12 000		0	
Besoin de financement	-6 741 246		-5 933 354		807 892	
Total écritures réelles	2 692 317	9 433 563	20 337	5 953 691	-2 525 596	-6 005 468
Total écritures d'ordre	5 000 000	5 000 000	0	0	3 798 044	5 000 000
Totaux	7 692 317	14 433 563	20 337	5 953 691	1 272 448	-1 005 468
EPARGNE BRUTE						
	3 038 868		3 525 783		486 915	
Total écritures réelles	15 835 069	12 796 201	12 611 884	9 086 101	-2 452 655	-2 541 523
Total écritures d'ordre	6 290 000	9 328 868	1 050 000	4 575 783	4 728 044	4 816 912
Lignes de trésorerie	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0	0
Totaux	25 125 069	25 125 069	16 661 884	16 661 884	2 275 389	2 275 389

Le programme d'investissement proposé est de 8,2 M€ (10,3 M€ en dépenses et 2,1 M€ en recettes), reports de crédits 2015 inclus (0,7 M€) :

Le nouveau programme d'investissement de 5,3 M€ comprend :

- au titre des biens mis à disposition de la RTP, dont :
 - l'acquisition de bus 5,0 M€
 - l'équipement et l'aménagement du réseau urbain – Exploitant dont le lancement du marché pour la mise en place d'une billettique 1,5 M€
 - travaux de bâtiment à Vitalis 1,5 M€
- au titre de l'aménagement du réseau de transport 3,2 M€
- Viaduc 0,6 M€
- travaux sur le pôle d'échange multimodal 0,2 M€
- l'équipement et l'aménagement du réseau urbain au titre d'autorité organisatrice des transports 0,2 M€
- la promotion du vélo 0,1 M€
- l'environnement de travail 0,1 M€
- les études de circulation et déplacements 0,1 M€

Au 1^{er} janvier 2015, l'encours de dette est de 37,1 M€. Compte tenu du programme d'investissement ci-dessus présenté, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2016 devrait être en légère augmentation de 38,3 M€.

3.3 COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS : 31,8 M€

La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers gère la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour l'ensemble des 13 communes qui la composent par le biais du budget à caractère administratif CTVD.

L'excédent de fonctionnement 2015 est de 2 603 864 €. Il est affecté pour 2 078 383 € à la section de fonctionnement et pour le montant restant, 525 481 € à la section d'investissement.

3.3.1 FONCTIONNEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2015 DÉPENSES RECETTES	Budget 2016 DÉPENSES RECETTES	Variation Budget à Budget DÉPENSES RECETTES	Variation Budget à Budget DÉPENSES RECETTES
TEOM - 812 TTC NON ASSUJETTI A TVA				
Recettes fiscales	11 693 216	12 027 385	334 169	2,9%
Produits des services	2 696 250	2 674 920	-21 330	-0,8%
Subventions reçues	1 000 000	1 300 000	300 000	30,0%
PRODUITS	15 389 466	16 002 305	612 839	4,0%
Personnel	498 465	455 584	-42 881	-8,6%
Fonctionnement courant	12 881 260	12 727 695	-153 565	-1,2%
Frais financiers	80 490	60 490	-20 000	-24,8%
DEPENSES COURANTES	13 460 215	13 243 769	-216 446	-1,6%
Autres recettes	-36 562	-42 531	-5 969	16,3%
AUTRES PRODUITS	-36 562	-42 531	-5 969	16,3%
Epargne brute TEOM	1 892 689	2 716 005	823 316	21,6%
Total écritures réelles	13 496 777	15 389 466	-209 927	-1,6% 4,0%
Total écritures d'ordre	538 769	13 000	680 000	26,2%
TOTAUX	14 035 546	15 402 466	13 966 850	16 002 855
			-68 696	600 389
				-0,5% 3,9%
UVE - 816 HT ASSUJETTI A TVA				
Produits des services	2 390 000	2 111 000	-279 000	-11,7%
PRODUITS	2 390 000	2 111 000	-279 000	-11,7%
Fonctionnement courant	4 493 000	4 853 700	360 700	8,0%
Frais financiers	370 980	430 980	60 000	16,2%
DEPENSES COURANTES	4 863 980	5 284 680	420 700	8,6%
Autres recettes	-57 500	-90 000	-32 500	56,5%
AUTRES PRODUITS	-57 500	-90 000	-32 500	56,5%
Epargne brute UVE	-2 531 480	-3 263 680	-732 200	39,7%
Total des écritures réelles	5 001 480	2 470 000	373 200	7,5% -14,5%
Total des écritures d'ordre	1 680 000	77 000	2 171 769	29,3% 863,6%
TOTAUX	6 681 480	2 547 000	7 546 449	2 853 000
			864 969	306 000
				12,9% 12,0%

DEPENSES RECETTES COMMUNES TEOM - UVE SANS TVA						
Subventions de fonctionnement	839 290	729 174	-110 116		-13,1%	
Excédent reporté	2 078 383	2 078 383	0		0,0%	
Dépenses imprévues	150 113	150 113	0		0,0%	
AUTRES RECETTES	2 767 560	2 657 444	-110 116		-4,0%	
Epargne brute charge commune	2 767 560	2 657 444	-110 116		-4,0%	
Total écritures réelles	150 113,00	2 917 673	150 113	2 807 557	0	-110 116
Total écritures d'ordre					0,0%	-3,8%
TOTAUX	150 113,00	2 917 673	150 113	2 807 557	0	-110 116
Epargne brute globale	2 128 769	2 109 769		-19 000		-0,7%
Total écritures réelles	18 648 370	20 777 139	18 811 643	20 921 412	163 273	144 273
Total écritures d'ordre	2 218 769	90 000	2 851 769	742 000	0	0
TOTAL	20 867 139	20 867 139	21 663 412	21 663 412	796 273	796 273
					3,8%	3,8%

La section de fonctionnement dont la présentation avec un secteur d'activité hors taxes pour l'usine d'incinération et toutes taxes pour l'enlèvement des déchets, a été validée par une vérification fiscale.

Le fait majeur de ce budget est la mise en fonctionnement de la recyclerie courant octobre 2016. Ce poste de dépense est inclus dans la partie TEOM du budget.

Les produits (18,1 M€) évoluent globalement de 1,9 %. Ils intègrent :

- « **Fiscalité** » (12,0 M€) : Le produit fiscal attendu de 12,0 M€ est calculé avec une augmentation de taux de TEOM de 1,0 % et une progression des bases de 1,8 % (revalorisation forfaitaire votée + 1,0 % et création de richesse + 0,8 %).

	Base 2016	Taux à appliquer	Produits 2016	Variation de taux
Zone de fréquence élevée	30 213 885	9,58%	2 894 490	1,0%
Zone de fréquence haute	46 001 988	8,20%	3 772 163	1,0%
Zone de fréquence normale	78 488 022	6,83%	5 360 732	1,0%
Total	154 703 894		12 027 385	

Une délibération vous est proposée par ailleurs sur les taux.

- « **Produits des services** » (4,8 M€) :
 - La redevance spéciale (2,0 M€) dépend a minima de l'indexation du marché de collecte, des perspectives de Grenelle et des résultats du Plan de Prévention de Réduction des Déchets. Aussi, il est proposé de maintenir le montant de cette recette.
 - Les produits spécifiques au fonctionnement de l'usine d'incinération, la vente de chaleur (1,8 M€) est en retrait de 11,7 %. Il n'a pas été voté d'augmentation du prix de vente de chaleur au réseau de chauffage urbain (39,00 € HT le MWh vendu) en 2016 pour rester concurrentiel vis-à-vis des autres sources de chaleur. Par ailleurs, du fait de travaux de réhabilitation dans de nombreux bâtiments, l'appel de calories, comme constaté en 2015, est en diminution.

- **Les recettes de collecte sélective (0,7 M€)** sont dépendantes des cours de reprises des matériaux, très aléatoires sur la dernière période. Il est proposé une baisse de 6,2 %.
- Les recettes d' « **incinération pour le compte de tiers** » pour un montant de **0,3 M€**, sont stables.
- « **Subventions reçues** » (1,3 M€) : du fait de l'augmentation des contractualisations avec les éco-organismes, les participations éco-emballage seront en forte augmentation (+ 30,0 %).

Les dépenses courantes (18,5 M€) évoluent de + 1,1 %. Elles intègrent :

- « **Fonctionnement courant** » (17,6 M€) :
 - **Activité TEOM (12,7 M€)** : diminution de 1,2 %. Elle intègre le renouvellement à la hausse du marché d'exploitation de la plateforme de compostage, surcoût lié aux exigences réglementaires en termes de rejets aqueux (+ 0,6 M€)
 - **Activité Usine (4,9 M€)** : Progression de + 8,0 %. Cette augmentation tient compte des coûts d'exploitation supplémentaires découlant des modifications réglementaires en matière de mesures et contrôles des rejets atmosphériques (en particulier des dioxines et furanes)
- « **Frais financier** » (0,5 M€) : En progression de 8,9 %.
- « **Personnel** » (0,5 M€) : un ajustement à la baisse a été réalisé (- 8,6 %).

Les autres produits (2,5 M€) sont en diminution de 5,6 % :

- « **Excédent de fonctionnement reporté** » (2,1 M€) : le montant de 2015 est maintenu
- « **Subvention de fonctionnement** » (0,7 M€). Constitué uniquement de la participation du budget Principal, le poste est en diminution de 0,1 M€, soit - 13,1 %
- « **Dépenses imprévues** » (0,1 M€) : le montant 2015 est maintenu
- « **Autres recettes** » (- 0,1 M€) : ce poste est une dépense qui intègre le financement d'une provision permettant la mise en décharge des déchets en cas d'incapacité de l'usine à les incinérer.

L'épargne brute dégagée de 2,1 M€ couvre le remboursement en capital de la dette (1,7 M€) et permet d'autofinancer pour 0,4 M€ le programme d'investissement.

3.3.2 INVESTISSEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2015 DÉPENSES RECETTES	Budget 2016 DÉPENSES RECETTES	Variation Budget à Budget DÉPENSES RECETTES	Variation Budget à Budget DÉPENSES RECETTES
TEOM - 812 TTC NON ASSUJETTI A TVA				
FCTVA	100 000		-100 000	-100,0%
RECETTES TEOM	100 000	0	-100 000	0
Investissement	1 089 179	2 180 062		
INVESTISSEMENT TEOM	1 089 179	2 180 062	1 090 883	100,2%
Remboursement du capital	470 000	510 000	40 000	8,5%
EVOLUTION DE L'ENCOURS	-470 000	-510 000	-40 000	8,5%
Besoin de financement	1 459 179	2 690 062	1 230 883	84,4%
Total écritures réelles	1 560 179 101 000	3 396 359 706 297	1 836 180 605 297	117,7% 599,3%
Total écritures d'ordre	13 000 538 769	680 000	141 231	26,2%
TOTAUX	1 573 179 639 769	3 396 359 1 386 297	1 823 180 746 528	115,9% 116,7%

UVE - 816 HT ASSUJETTI A TVA						
Investissement	1 329 394	292 200	-1 037 194	-	-78,0%	
INVESTISSEMENT UVE	1 329 394	292 200	-1 037 194		-75,9%	
Remboursement du capital	1 100 000	1 150 000	50 000	-	4,5%	
Remboursement anticipé d'emprunt	1 195 472	825 012	-370 460	-	100,0%	
EVOLUTION DE L'ENCOURS	2 295 472	1 975 012	-320 460		-14,0%	
Besoin de financement	3 624 866	2 267 212	-1 357 654		-37,5%	
Total écritures réelles	3 624 866	2 267 212	-1 357 654	-	-37,5%	
Total écritures d'ordre	77 000 1 680 000	742 000 2 171 769	0	-	100,0%	
TOTAUX	3 701 866 1 680 000	3 009 212 2 171 769	-692 654 491 769		-18,7%	29,3%
DEPENSES RECETTES COMMUNES TEOM-UVE SANS TVA						
Résultat d'investissement cumulé	2 590 396	2 322 024	-268 372	-	-10,4%	
Excédent de fonctionnement capitalisé	364 880	525 481	160 601	-	9,8%	
Besoin de financement	-2 955 276	-2 847 505	107 771		-3,6%	
Total écritures réelles	0 2 955 276	0 2 847 505	0 -107 771	#DIV/0!	-3,6%	
Total écritures d'ordre	103 000 103 000	0 0	0 -103 000	n.s.	n.s.	
TOTAUX	103 000 3 058 276	0 2 847 505	-103 000 -210 771	0,0%	-6,9%	
Epargne brute	2 128 769	2 109 769	-19 000		-0,9%	
Total écritures réelles	5 185 045 3 056 276	5 663 571 3 553 802	478 526 497 526	9,2%	16,3%	
Total écritures d'ordre	193 000 2 321 769	742 000 2 851 769	530 000	-	22,8%	
TOTAL	5 378 045 5 378 045	6 405 571 6 405 571	478 526 1 027 526	19,1%	19,1%	
Emprunts assortis de ligne de trésorerie	3 700 000 3 700 000	3 700 000 3 700 000	3 700 000 3 700 000	0,0%	0,0%	
TOTAL	9 078 045 9 078 045	10 105 571 10 105 571	1 027 526 1 027 526	11,3%	11,3%	

Le programme d'investissement net est de 2,5 M€. Il intègre une subvention à hauteur de 0,7 M€ pour la construction de la recyclerie.

Le programme d'investissement brut de 3,2 M€ se réparti comme suit :

- Réalisation d'une recyclerie 2,4 M€
- Travaux de mises aux normes de l'usine d'incinération 0,4 M€
- Acquisition de conteneurs enterrés, de bacs roulants et de colonnes pour la pré-collecte 0,4 M€

L'ensemble de la section est financée sans appel à l'emprunt. En effet, des emprunts ont été contractés sur le programme d'investissement 2013 pour le financement de la recyclerie alors que la dépense n'a pas été intégralement réalisée. De fait, le résultat d'investissement et l'autofinancement sont suffisants pour couvrir le programme de travaux de l'année.

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de dette est de 14,9 M€. Compte tenu de l'absence de programme d'emprunt sur l'exercice 2016, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 devrait diminuer pour se situer à environ 13,3 M€.

3.4 LE LOTISSEMENT : 0,6 M€

Ce budget retrace les opérations de stock de terrains aménagés sur la zone du Pâti. Le nombre de m² cessibles était de 23 000. Après la cession de 2015 de 3 337 m² au Centre Hospitalier Henri Laborit, le stock de terrains à céder est de 993 m².

3.4.1 FONCTIONNEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2015	Budget 2016	Variation Budget à Budget	Variation Budget à Budget
Ventes de terrains	111 180		-111 180	-100,0%
PRODUITS	111 180	0	-111 180	0,0%
Charges à caractère général	301 787	336 160	34 373	11,4%
DEPENSES COURANTES	301 787	336 160	34 373	11,4%
Résultat de fonctionnement reporté	190 607	336 160	145 553	76,4%
AUTRES PRODUITS	190 607	336 160	145 553	76,4%
EPARGNE BRUTE	0	0	0	
Total écritures réelles	301 787	301 787	34 373	34 373
Total écritures d'ordre	211 057	211 057	-162 656	-162 656
TOTAUX	512 844	512 844	-128 283	-128 283

3.4.2 INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2015	Budget 2016	Variation Budget à Budget	Variation Budget à Budget
Dotations	0	162 656		
Résultat d'investissement reporté	0	-162 656		
EPARGNE BRUTE	0	0	0	
Total écritures réelles	0	162 656	162 656	162 656
Total écritures d'ordre	211 057	48 402	-162 656	-162 656
TOTAUX	211 057	211 057	0	0

Aucune cession n'est prévue en 2016. La proposition budgétaire 2016 se limite à une comptabilité de stock de terrains.

3.5 LES LOCATIONS IMMOBILIERES : 7,4 M€

Ce budget a pour gestion « classique » les locaux suivants :

- le Parc des Expositions
- le Centre de Conférences
- l'Hôtel d'entreprises de Pâtis (CRIB)
- la salle Guillaume d'Aquitaine à Biard
- la salle des Castors à Buxerolles
- le plan B
- la buvette du complexe de la Pépinière
- des locations de terrains.

Il a connu ces deux dernières années d'importantes modifications :

- Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Parc des Expositions dont les charges, produits, dépenses et recettes d'investissement étaient enregistrés sur le budget annexe Locations immobilières et Bases de loisirs de la Ville de Poitiers, est transféré sur le budget annexe Locations de Grand Poitiers en contrepartie d'une baisse de l'attribution de compensation à la Ville de Poitiers de - 561 K€.
- Depuis le mois de juin 2014, ce budget intègre également la gestion d'évènements organisés au Parc des Expositions et proposés antérieurement par l'Association Cap Expo, principalement les salons du Mariage et de l'habitat et la Foire Expo. Cette activité est reprise en régie directe par la collectivité.
- Depuis le 1^{er} janvier 2015, la collectivité a repris en régie directe sur ce budget, la gestion du Centre de conférences.

L'excédent de fonctionnement 2015 cumulé est de 499 959,64 €. Il est affecté à la section de fonctionnement pour sa totalité.

3.5.1 FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2015		Budget 2016		Variation Budget à Budget		Variation Budget à Budget	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Produits des services	2 047 458		2 207 067		159 609		7,8%	
Subventions reçues	2 081 026		1 723 479		-357 547		-17,2%	
PRODUITS	4 128 484		3 930 546		-197 938		-4,8%	
Personnel en net	565 130		758 970		193 840		34,3%	
Fonctionnement courant net	2 797 101		2 484 976		-312 125		-11,2%	
Frais financiers	195 000		173 000		-22 000		-11,3%	
Dépenses imprévues	4 250		100 000		95 750		2252,9%	
DEPENSES COURANTES	3 561 481		3 516 946		-44 535		-1,3%	
Autres produits	-179 405		-403 557		-224 152,47		124,9%	
Excédent reporté	99 402		499 960		400 557		403,0%	
AUTRES PRODUITS	-80 003		96 402		176 405		220,5%	
EPARGNE BRUTE	487 000		510 002		23 002		4,7%	
Total écritures réelles	3 746 066	4 233 066	3 956 552	4 466 554	-190 071	233 488	-5,1%	5,5%
Total écriture d'ordre	623 000	136 000	650 002	140 000	27 002	4 000	4,3%	2,9%
TOTAL	4 369 066	4 369 066	4 606 554	4 606 554	237 488	237 488	5,4%	5,4%

La répartition des principales recettes et dépenses entre les différentes activités peuvent se résumer à :

	Autres activités	Parc des expositions	Parc expositions Evénements	Centre de conférences	TOTAL
Produits	173 K€	717 K€	1 117 K€	200 K€	2 207 K€
Fonctionnement courant	91 K€	1 546 K€	678 K€	170 K€	2 485 K€
Personnel	1 K€	481 K€	221 K€	57 K€	759 K€
Frais financiers	71 K€	65 K€		37 K€	173 K€
Dépenses	163 K€	2 092 K€	899 K€	263 K€	3 417 K€
Résultat de gestion	9 K€	-1 374 K€	218 K€	-63 K€	-1 210 K€

« Produits des services » : Après une année pleine de fonctionnement, les recettes sont (2,2 M€), ajustées à la hausse (+ 7,8 %) :

- le Parc des Expositions : les produits sur les activités de locations classiques est estimé à 0,7 M€, en diminution de 10,3 %. Les recettes issues de l'organisation des salons seront de 1,1 M€ en progression de 15,3 %
- le Centre de conférences : un produit prévisionnel de 0,2 M€, en baisse de 11,8 %
- les activités hors Parc des Expositions et Centre de conférences (0,2 M€) sont en légère diminution 2,7 %.

« Fonctionnement courant » : après une année de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement courant (2 485 K€) ont été revues à la baisse de façon significative (- 312 K€).

« Personnel » : les frais de masse salariale (759 K€) sont en forte augmentation (+ 34,3 %). Des recrutements de permanents sont nécessaires (2 postes), par ailleurs, il est fait appel, en fonction des besoins de contractuels pour animer les évènements des différents sites. Ces postes sont financés par les recettes complémentaires.

« Frais financiers » : Ce poste de 173 K€ est en diminution de 11,3 % (- 22 K€).

« Dépenses imprévues » : Il est proposé d'ajuster l'enveloppe au volume du budget. Initialement de 4 K€, elle est portée à 100 K€.

« Autres produits » : 2 points importants :

- Sur ce poste, l'an passé a été financé pour 176 K€ de dépenses non reconduites, notamment un rattrapage sur le bail emphytéotique pour 167 K€
- Par ailleurs, l'excédent de fonctionnement reporté de 500 K€ est mis en réserve pour 401 K€. Ce montant permettra l'an prochain, soit d'assurer le maintien de la baisse de la participation du budget Principal, soit de financer le programme d'investissement. Le reliquat (99 K€) permet de reconduire un excédent reporté équivalent à 2015.

« Subventions reçues » : 2015 a été une première année de fonctionnement qui a permis globalement tant de baisser les dépenses courantes (- 45 K€), de faire progresser les produits (+ 160 K€) et la non reconduction de dépenses exceptionnelles (- 176 K€) et une hausse de l'épargne brute (+ 23 K€) permettent de baisser la participation du budget Principal de 358 K€.

L'« épargne brute » dégagée de 510 K€ est en progression de 23 K€, soit + 4,7 %. Elle couvre le remboursement en capital de la dette (509 K€).

3.5.2 INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2015		Budget 2016		Variation Budget à Budget		Variation Budget à Budget	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Excédent capitalisé	493 140				-493 140		-100,0%	
RECETTES PROPRES	493 140		0		-493 140			
Programme d'investissement	1 429 142		1 105 508		-323 633		-22,6%	
INVESTISSEMENT	1 429 142		1 105 508		-323 633		-22,6%	
Remboursement d'emprunt	487 000		509 000		22 000		4,5%	
Programme d'emprunt nouveau	1 442 640		953 957		-488 683		-33,9%	
EVOLUTION EN COURS	955 640		444 957		-510 683		-53,4%	
Caution	13 942		14 216		274		n.s	
Résultat reporté	-492 696		164 765		657 461		-133,4%	
AUTRES RECETTES	-506 638		150 549		657 461		-129,8%	
EPARGNE BRUTE	487 000		510 002		23 002		4,7%	
Total écritures réelles	2 428 780	1 941 780	1 634 724	1 124 722	-794 056	-817 058	-32,7%	-42,1%
Total écriture d'ordre	136 000	623 000	140 000	650 002	4 000	27 002	2,9%	104,3%
TOTAL	2 564 780	2 564 780	1 774 724	1 774 724	-790 056	-790 056	-30,8%	-30,8%
Opérations patrimoniales	0	0	3 071	3 071	3 071	3 071		
Ligne de trésorerie	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	100,0%	100,0%
TOTAUX	3 564 780	3 564 780	2 777 795	2 777 795	-786 985	-786 985	-22,1%	-22,1%

Le programme d'investissement proposé de 1 106 K€ intègre 6 K€ reports de crédits 2015. Le crédit nouveau de 1 100 K€ seront votés par délibération séparée dans le cadre de l'actualisation de la délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement concernant ce budget. Pour 2016, il est prévu :

- Travaux de modernisation et mise en conformité des sites, avec notamment 1,1 M€
 - Les travaux de la salle des Castors 400 K€
 - La mise en conformité et modernisation des équipements des Arènes du Parc des Expositions 380 K€
 - Le financement des Grosses réparations (GER) dans le cadre du bail emphytéotique 197 K€
 - Mobilier et équipement des autres sites 24 K€
- Environnement de travail 99 K€

Le programme d'investissement est financé par un report d'emprunt de 0,7 M€ et un complément d'emprunt de 0,3 M€.

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de dette est de 7,6 M€. Compte tenu du programme d'investissement ci-dessus présenté, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 devrait être proche de 5,5 M€.

3.6 LES GROTTES DE LA NOREE : 125 K€

Suite à un éboulement de terrain, le site des Grottes de la Norée a été fermé au public en 2014. Après quelques études et travaux, l'ouverture du site en 2015 a été décidée pour une période du 1^{er} juillet au 31 août 2015. Sa fréquentation a été de 2 422 visiteurs en 2015 sur 53 jours d'ouverture. En 2016, le site sera ouvert sur réservation en mi-juin pour permettre notamment les sorties scolaires et aux horaires habituelles du 1^{er} juillet au 31 août 2016.

3.6.1 FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2015		Budget 2016		Variation Budget à Budget		Variation Budget à Budget	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Subventions reçues	3 704		37 692		33 988		917,6%	
Produits des services	12 240		9 000		-3 240		-26,5%	
PRODUITS	15 944		46 692		30 748		192,8%	
Personnel en net	20 000		20 000		0		0,0%	
Fonctionnement courant net	23 084		23 541		457		2,0%	
Dépenses imprévues	4 525		4 525		0		0,0%	
Frais financiers	500		300		-200		-40,0%	
DEPENSES COURANTES	48 109		48 366		257		0,5%	
Autres produits	-1 700		-1 700		0		0,0%	
Excédent reporté	45 575		15 084		-30 491		-66,9%	
AUTRES PRODUITS	43 875		13 384		-30 491		-69,5%	
EPARGNE BRUTE	11 710		11 710		0		0,0%	
Total écritures réelles	69 017	80 727	69 274	80 984	257	257	0,4%	0,3%
Total écriture d'ordre	24 381	12 671	24 381	12 671	0	0	0,0%	0,0%
TOTAL	93 398	93 398	93 655	93 655	257	257	0,3%	0,3%

Les produits des services ont été ajustés au réalisé 2015. Ils sont ainsi en diminution de 26,5 %.

Les dépenses de personnel sont maintenues au niveau de l'année passée.

Les dépenses courantes progressent de 2,0 %, notamment pour intégrer un complément de crédits de communication.

Le résultat de fonctionnement cumulé sera de 22,4 K€. Il ne permet pas, après la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (-7,3 K€) de maintenir un excédent reporté de fonctionnement de 45,6 K€ comme l'an passé. Ce dernier sera en 2016 de 15,1 K€.

Pour combler la diminution du résultat de fonctionnement et la baisse des recettes, la participation du budget Principal (poste « Subventions reçues ») est en augmentation de 34,0 K€.

3.6.2 INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2015	Budget 2016	Variation Budget à Budget	Variation Budget à Budget
Affectation du résultat	3 704	7 337	3 633	98,1%
Recettes propres	3 704	7 337	3 633	
Investissement	10 000	0	-10 000	-100,0%
Remboursement d'emprunt	11 710	11 710	0	0,0%
Emprunt nouveau	10 000		-10 000	
Evolution de l'emprunt	-1 710	-11 710	0	0,0%
Résultat reporté	-3 704	-7 337	-3 633	98,1%
Divers	-3 704	-7 337	-3 633	98,1%
Epargne brute	11 710	11 710	0	0,0%
Total écritures réelles	25 414	13 704	-6 367	-25,1%
Total écriture d'ordre	12 671	24 381	-6 367	0,0%
TOTAL	38 085,42	38 085,00	-6 367	-16,7%
				-46,5%
				0,0%
				0,0%

L'investissement de ce budget n'est pas géré en AP/CP. Pour 2016, aucun programme d'investissement n'est prévu.

L'épargne brute dégagée par les écritures comptables d'amortissement couvre le remboursement du capital de la dette (11,7 K€).

L'encours de la dette de ce budget est de 46,8 K€ au 1^{er} janvier 2016. En tenant compte des remboursements (11,7 K€), il serait de 35,1 K€ en fin d'exercice 2016.

3.7 LE CAMPING DE SAINT-BENOIT (0 K€)

Le camping de Saint-Benoît possède 49 emplacements dont 2 réservés aux personnes à mobilité réduite.

En 2015, après mise en concurrence préalable, la collectivité a choisi de gérer cet équipement via une autorisation d'occupation temporaire détenue par l'ADECT (Association de Développement Economique Culturel et Touristique de Saint-Benoît) pour 3 ans. Cette dernière encaisse les recettes et règle les charges de personnel et de fonctionnement courant.

L'excèdent d'investissement 2015 constaté (27,9 K€) et l'excédent de fonctionnement (8,3 K€) seront intégrés dans le budget Principal.

ANNEXE

POUR RAPPEL

L'année 2011, a été la première année complète de la réforme de la taxe professionnelle (TP) : les entreprises et les collectivités sont concernées. Ci-dessous, des éléments de compréhension.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : cette cotisation payée par les entreprises correspond à l'ancienne part foncière de la TP. Les bases fiscales sont donc les valeurs locatives des entreprises. Le taux est voté depuis 2011 par la collectivité et s'applique donc aux entreprises du territoire de celle-ci. La CFE est une recette exclusive du secteur communal (communes et intercommunalités).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : la CVAE est payée par les entreprises. La base fiscale utilisée est la valeur ajoutée créée par les entreprises. C'est un taux national, de 1,5 % qui s'applique à cette base. Cependant, ce taux ne s'applique réellement qu'aux entreprises générant plus de 50 M€ de chiffres d'affaires. En dessous de 500 000 € de chiffres d'affaires, l'entreprise est entièrement dégrevée (l'Etat compense). Entre 500 000 € et 50 M€ de chiffres d'affaires le taux réel de CVAE est progressif. Les collectivités n'ont aucun pouvoir de taux sur cette nouvelle ressource fiscale. La CVAE est répartie à 26,5 % sur le secteur communal, 48,5 % pour les départements et 25 % pour les régions.

La CFE et la CVAE forment la Contribution Economique Territoriale (CET)

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : cette imposition est acquittée par les entreprises des secteurs de l'énergie, des transports de voyageurs par voies ferrées et des télécommunications. L'IFER comporte ainsi plusieurs bases fiscales comme les transformateurs électriques, les stations radioélectriques, les centrales nucléaires, thermiques, les éoliennes, le matériel ferroviaire roulant....Sur chacune de ces bases un taux national existe, les collectivités ne votent pas de taux. Le produit de l'IFER se répartit, selon les bases, entre les régions, les départements et le secteur communal.

La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : cette taxe est payée par les magasins de commerce de détail dont la surface de vente dépasse 400 m². Depuis 2012, les collectivités pourront moduler le coefficient (égal à 1 en 2011). Le produit de la TASCOM est destiné au secteur communal.

Le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR) : ce fonds est abondé par les collectivités dont les nouvelles recettes fiscales sont plus élevées qu'avec la TP. A l'inverse, les collectivités ayant moins de ressources fiscales après la réforme bénéficient de ce fonds. Le FNGIR est donc un transfert de fiscalité entre collectivités. A ce titre, il est comptabilisé au chapitre 73, comme une recette fiscale.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : cette dotation en provenance de l'Etat vient garantir la neutralité globale de la réforme. En effet, les entreprises bénéficiant globalement d'un allègement de fiscalité avec la suppression de la TP, les collectivités perdent des recettes. La DCRTP est donc la dotation de l'Etat permettant de garantir l'équilibre global du budget. La DCRTP est comptabilisée au chapitre 74 car c'est une dotation et non un transfert de fiscalité entre collectivités.

Pour les collectivités dont les ressources après la réforme sont inférieures à celles d'avant, comme pour Grand Poitiers la DCRTP et le FNGIR forment la Dotation Globale de Neutralisation (DGN) garantissant la neutralité de la réforme, pour la première année.